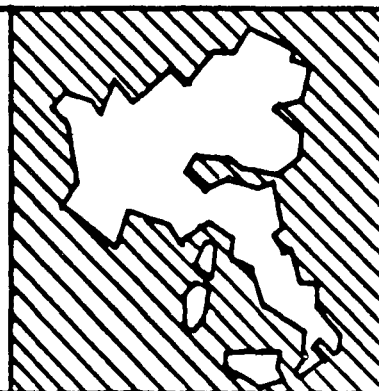


communauté
économique
européenne

communauté
européenne
de l'énergie
atomique

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



**BULLETIN
D'INFORMATION**

BRUXELLES

numéro

4 1971

BULLETIN

DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL (CEE - CEEA)

No 4/1971
Octobre/décembre

SECRETARIAT
Boulevard de l'Empereur 3
Bruxelles
Téléphone : 12 39 20

Dans ce numéro du Bulletin d'information
du Comité économique et social est pu-
publiée en annexe la

"BIBLIOGRAPHIE SELECTIONNEE No III"

contenant des publications relatives au
Comité économique et social, parues entre
1965 et 1971

SOMMAIRE

| | Page |
|--|------|
| I. <u>98e session plénière du Comité économique et social</u> | |
| tenue les 27 et 28 octobre 1971 | 5 |
| - Eloge funèbre de M. F. Butschkau, ancien membre du Comité économique et social | 5 |
| - Droit de demeurer | 5 |
| - Police sanitaire : produits à base de viande | 6 |
| - Politique régionale | 7 |
| - Sécurité sociale des travailleurs migrants | 8 |
| - Prix agricoles | 9 |
| II. <u>99e session plénière du Comité économique et social</u> | |
| tenue le 24 novembre 1971 | 12 |
| - Eloge funèbre de M. T. Giunti, membre du Comité économique et social .. | 12 |
| - Stocks de pétrole | 13 |
| - Trafic frontalier | 14 |
| - Trafic international de voyageurs | 14 |
| - AETR | 15 |
| - Politique sociale communautaire | 16 |
| - Révision du règlement intérieur du Comité économique et social | 17 |
| - Discours d'adieu à l'occasion du départ du secrétaire général du Comité, M. Jacques Genton | 18 |
| - Discours de M. Jacques Genton | 19 |
| III. <u>Activités des sous-comités</u> | 21 |
| A. <u>Sous-comité "Politique économique à moyen terme"</u> | |
| (réunions des 22 octobre et 18 novembre) | 21 |
| B. <u>Sous-comité "Politique régionale"</u> | |
| (réunions des 13 octobre et 12 novembre) | 21 |
| C. <u>Sous-comité "Environnement"</u> | |
| (réunions des 27 octobre et 8 décembre) | 22 |
| IV. <u>Activités des sections spécialisées</u> | 25 |
| A. <u>Section spécialisée pour l'agriculture</u> | |
| (réunions des 7 octobre et 24 novembre) | 25 |
| B. <u>Section spécialisée pour les questions économiques</u> | |
| (réunions des 14 octobre, 9 et 10 novembre, 9 décembre) | 26 |

| | Page |
|--|------|
| C. <u>Section spécialisée pour les questions sociales</u> (réunions des 5 octobre et 3 novembre) | 29 |
| D. <u>Section spécialisée pour les transports</u> (réunions des 15 octobre et 24 novembre) | 30 |
| E. <u>Section spécialisée pour les activités non salariées et les services</u> (réunion du 6 octobre) | 32 |
| F. <u>Section spécialisée pour les problèmes énergétiques</u> (réunion du 16 novembre) | 34 |
| G. <u>Section spécialisée pour les questions nucléaires</u> (réunion du 18 octobre) | 35 |
| V. <u>Visites officielles du président du Comité économique et social</u> | 37 |
| A. Visite à M. G. Pompidou, président de la République française | 37 |
| B. Visite en Allemagne | 37 |
| VI. <u>Visites d'information au Comité économique et social</u> | 38 |
| VII. <u>Participation à des manifestations diverses</u> | 39 |
| VIII. <u>Démissions et nominations</u> | 40 |
| <u>A n n e x e</u> | |
| Bibliographie sélectionnée no III | 41 |

I

98e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL TENUE
LES 27 ET 28 OCTOBRE 1971

Avant d'entamer ses travaux, le Comité économique et social a observé une minute de silence à la mémoire de M. F. Butschkau, ancien membre du Comité. A cette occasion, le président du Comité, M. J.D. Kuipers, a prononcé l'éloge funèbre suivant :

"Il nous faut déplorer, une fois de plus, la disparition d'un de nos anciens conseillers; le 10 octobre dernier, M. Fritz Butschkau s'est éteint à l'âge de 70 ans.

M. Fritz Butschkau a été l'un de ceux qui ont vécu les premières heures du renouveau économique de l'Allemagne d'après-guerre. Il a participé activement à ce renouveau en tant que membre du conseil de surveillance de plusieurs entreprises renommées et en tant que dirigeant d'un institut de crédit qui était alors le troisième en Allemagne par son importance. Il avait pour souci principal de défendre la stabilité du pouvoir d'achat et les intérêts des épargnants vis-à-vis desquels il se sentait particulièrement engagé.

Nombre d'entre nous se souviennent encore de sa contribution active à ce sujet dans le cadre des travaux de notre Comité, dont il a fait partie de 1958 à 1965. Il était membre du troisième groupe et de la section spécialisée pour les questions économiques. A la même époque, M. Fritz Butschkau était président de l'Association des caisses d'épargne des Communautés européennes.

J'ai présenté mes condoléances, en votre nom à tous, à sa famille ainsi qu'à l'Association allemande des caisses d'épargne et de virement qui a été présidée pendant longtemps par M. Fritz Buschkau."

Le Comité économique et social a ensuite procédé, dans le cadre de cette session plénière, à l'élaboration d'un certain nombre d'avis, à savoir :

1. "Proposition de directive (CEE) du Conseil étendant le champ d'application de la directive (CEE) du Conseil du 25 février 1964 pour la coordination des mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour, justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique, aux travailleurs qui exercent le droit de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi"

Aux termes de l'article 48, paragraphe 3, du traité instituant la CEE, le droit pour les travailleurs de circuler librement à l'intérieur de la Communauté s'exerce sous réserve des limitations justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique.

Ces limitations ont fait l'objet d'une directive du Conseil pour la coordination des mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique.

Etant donné que cette directive ne s'applique qu'aux personnes qui exercent une activité salariée ou non salariée, ou qui sont destinataires de services, et aux membres de leur famille, il a fallu en étendre les dispositions aux bénéficiaires du règlement n° 1251/70 de la Commission, relatif au droit de demeurer, par une nouvelle directive du Conseil.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions sociales, présidée par M. Fassina - Italie - Travailleurs.

Rapporteur : M. Kok - Pays-Bas - Travailleurs
 Co-rapporteurs : MM. Purpura - Italie - Activités diverses
 Bernaert - Belgique - Employeurs

Le Comité a approuvé cette proposition de directive, tout en regrettant que lors de l'élaboration du règlement d'application n° 1251/70, relatif au droit de demeurer, la Commission n'ait pas pris en considération certaines de ses suggestions.

Il s'agit, en l'occurrence, des articles 2 et 3 qui, contrairement à l'avis qui avait été exprimé par le Comité, prévoient une durée minimale de séjour pour l'octroi du droit de demeurer en cas d'incapacité de travail ou de décès du travailleur ne résultant pas d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le Comité a enfin suggéré une adaptation de la directive n° 64/221 à l'évolution constatée dans la Communauté depuis l'année 1964, tant en matière de libre circulation des travailleurs, qu'en ce qui concerne le droit d'établissement et la libre prestation de services.

2. "Propositions de règlements (CEE) du Conseil relatifs à des
 - problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande;
 - problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande"

Les échanges de produits à base de viande à l'intérieur de la Communauté ont fait l'objet d'une proposition de directive que la Commission a soumise au Conseil au mois de décembre 1963. Cette proposition de directive comportait à la fois des dispositions :

- a) sanitaires, c'est-à-dire établissant des règles visant plus particulièrement l'hygiène à observer pour les échanges de produits de viande;
- b) de police sanitaire, c'est-à-dire, établissant des règles ayant trait à la protection des animaux contre des maladies contagieuses;
- c) relatives aux additifs et autres substances pouvant être utilisés dans la préparation de ces produits (droit alimentaire).

Cette proposition de directive n'a toujours pas été approuvée par le Conseil; au cours de réunions préparatoires au niveau des experts, les représentants nationaux ont exprimé le souhait de séparer les dispositions sanitaires des dispositions de police sanitaire. C'est ainsi que la Commission a été maintenant amenée à soumettre deux propositions séparées tout en leur donnant la forme juridique de règlement : l'une concernant les dispositions sanitaires, l'autre les dispositions de police sanitaire. Elle envisage de présenter à bref délai une troisième proposition qui traitera des dispositions relevant du droit des denrées alimentaires.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. Genin - France - Activités diverses.

Rapporteur : M. Rollinger - Luxembourg - Activités diverses

Dans cet avis, le Comité insiste une nouvelle fois pour une accélération de la mise en oeuvre de la résolution du Conseil relative aux mesures à prendre dans les domaines vétérinaire et du droit alimentaire.

En outre, le Comité souligne la nécessité d'arriver aussi rapidement que possible à une réglementation adaptée qui puisse être appliquée à la fois aux échanges intracommunautaires et aux échanges à l'intérieur d'un pays membre, afin d'éviter des discriminations au niveau des consommateurs.

Par ailleurs, le Comité s'est félicité de la nouvelle présentation choisie par la Commission, à savoir des règlements séparés pour les problèmes sanitaires, de police sanitaire et de droit alimentaire. Il espère qu'une proposition concernant le droit alimentaire dans le domaine des produits à base de viande sera soumise incessamment au Conseil.

Compte tenu de ces observations et d'un certain nombre de remarques d'ordre technique, le Comité approuve les propositions de règlements de la Commission.

3. La communication de la Commission au Conseil sur des "actions communautaires de politique régionale dans les régions agricoles prioritaires de la Communauté",

La "Proposition de règlement du Conseil concernant le financement par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation, de projets s'inscrivant dans le cadre d'opérations de développement dans les régions agricoles prioritaires" (FEOGA),

La "Proposition de règlement du Conseil relatif au Fonds européen de bonifications d'intérêts pour le développement régional"

La Communauté économique européenne a pris, depuis plusieurs années, conscience de l'importance du développement régional.

Depuis 1969 notamment, des propositions, programmes, résolutions, avis et rapports marquent la volonté de progresser dans la voie d'un développement des régions aujourd'hui les plus affectées par le sous-développement.

Tenant compte de l'urgence en la matière, le sous-comité "Politique régionale" s'est borné à élaborer tout d'abord une partie du projet d'avis concernant les lignes générales des deux propositions de règlements en question, permettant ainsi une information en temps utile du Conseil des Communautés européennes.

L'adoption de la deuxième partie de l'avis, contenant des observations particulières, a été remise à une session plénière ultérieure.

L'avis du Comité (1re partie) a été adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le Comité économique et social a élaboré la première partie de son avis en la matière sur la base des travaux effectués par son sous-comité "Politique régionale", par M. Giunti - Italie - Employeurs.

Rapporteur : M. Ventejol - France - Travailleurs

Co-rapporteur : M. Visocchi - Italie - Activités diverses

Tout en saluant les propositions à l'examen comme les premières mesures concrètes dans le domaine du développement régional, le Comité fait cependant observer qu'elles présentent un caractère partiel.

En effet, le Comité estime que les objectifs fixés impliquent qu'on devrait s'occuper, dans les régions à dominante agricole, non seulement des agriculteurs (exploitants et salariés) en mutation vers des activités non agricoles, mais également de l'ensemble des personnes inemployées, sous-employées ou mal employées; cette conception d'ensemble devrait d'ailleurs se retrouver dans les projets d'ensemble cohérents dont il est question dans les propositions de règlement.

A ce sujet, le Comité constate que les moyens financiers mobilisés par les deux propositions à l'examen sont nettement insuffisants pour permettre de réaliser ces objectifs et que, notamment, le montant de 1 500 u.c. destiné à favoriser la création de nouveaux emplois ne permettra pas de créer, dans tous les cas, des emplois suffisamment qualifiés, d'autant plus qu'une formation professionnelle nécessaire pour les agriculteurs en mutation n'est pas prévue.

En outre, il constate que le champ d'application des Fonds dont il s'agit, limite considérablement les catégories des éventuels bénéficiaires et élimine notamment toutes les personnes dont l'activité dépend directement ou indirectement de l'agriculture.

Ces limitations rendent indispensables une coordination la plus complète possible des Fonds ainsi qu'une concentration des actions sur les régions et zones choisies.

A ce sujet, il estime que la rapidité et l'efficacité d'application des politiques proposées

- exigent que les instances communautaires soient pleinement responsables dans les décisions, les actions et les choix;
- impliquent que les instances communautaires délimitent différents types de régions ou de zones à dominante agricole de dimensions géographiques variables, en tenant compte des différents problèmes, et cela indépendamment des frontières ou des limites de circonscriptions administratives;
- conduisent à choisir parmi ces régions ou zones prioritaires celles dans lesquelles se posent avec acuité des problèmes sociaux de revenus et d'emplois.

Cette conception originale et communautaire va bien au-delà de la pratique du juste retour ou du financement complémentaire de projets nationaux. Sa valeur exemplaire doit permettre de développer progressivement l'ensemble d'une politique régionale.

Compte tenu de la diversité des investissements dont la durée d'amortissement sera très variable, le Comité regrette que la durée des actions proposées soit limitée dans le temps.

De plus, il se préoccupe fortement de la question de savoir si en vue d'éviter tout hiatus dans la mise en oeuvre, voire la généralisation du développement régional à tout le territoire de la Communauté, on arrivera, sinon à prolonger et à compléter les actions proposées, en tout cas à les remplacer par des actions financées par d'autres fonds, comme il l'a d'ailleurs proposé à d'autres occasions.

A terme, la solution doit être recherchée, selon le Comité, dans une action conjointe et concertée des différents fonds, ainsi que des différentes politiques, notamment en matière socio-structurelle agricole. L'efficacité commande également une coordination et une concertation des responsables des différents fonds au sein du Comité permanent pour le développement régional pour aboutir à des résultats concrets dans les délais les plus brefs.

4. "Proposition d'un règlement du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté"

La proposition de règlement à l'étude fixe les modalités d'application du règlement n° 1408/71, arrêté par le Conseil, le 14 juin 1971, relatif à l'application d'un régime de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

Le Comité avait émis son avis sur la proposition du nouveau règlement n° 3, devenu le règlement n° 1408/71, le 25 janvier 1967.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions sociales, présidée par M. Fassina - Italie - Travailleurs.

Rapporteur : M. Purpura - Italie - Activités diverses

Le Comité a notamment insisté sur la nécessité de porter à terme, dans les plus brefs délais, la procédure de révision des règlements relatifs à la sécurité sociale, entamée en 1964.

Le Comité souhaite que le Comité consultatif, prévu par le règlement n° 1408/71, et dont il avait lui-même suggéré la création, soit rapidement constitué, et que les moyens nécessaires à son fonctionnement soient mis à la disposition des services de la Commission.

Compte tenu de la diversité des régimes de sécurité sociale en vigueur dans les Etats membres, le Comité estime qu'aucun progrès n'est possible dans ce domaine en l'absence d'une réelle volonté politique d'harmonisation, et rappelle, en l'occurrence, que la conférence sur la sécurité sociale, organisée par la Commission en 1962, n'a été suivie d'aucun effet pratique.

Par ailleurs, les efforts pour aboutir à une simplification des procédures administratives existantes doivent être intensifiés; dans cette optique, le Comité suggère d'instaurer un "livret international d'assurance" dans lequel serait indiqué l'ensemble des données relatives à la carrière accomplie par le travailleur dans les divers Etats membres qui l'ont employé.

En ce qui concerne le traitement électronique des informations prévues pour l'application de la proposition de règlement, le Comité insiste pour que la Commission administrative aboutisse rapidement à des conclusions concrètes afin que les Etats membres puissent s'en inspirer au plan national.

Après avoir réaffirmé la nécessité de renforcer les structures d'accueil et les services sociaux pour l'assistance aux travailleurs migrants, le Comité a exprimé le souhait de voir associer les partenaires sociaux à l'élaboration de la documentation établie par les services compétents de la Communauté en matière de sécurité sociale.

5. "Proposition de la Commission au Conseil concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles et l'octroi d'aides au revenu à certaines catégories d'exploitants agricoles"

En 1971, la Commission a soumis des propositions, pour la fixation des prix agricoles, qui partent d'une conception qui a sensiblement évolué par rapport aux années précédentes. En effet, la Commission voit dans les principes de la politique des structures agricoles un nouveau point de départ pour sa politique des prix agricoles. Cette politique des structures est énoncée dans la résolution que le Conseil a adoptée le 25 mai 1971 à Bruxelles. La Communauté dispose maintenant d'une définition du type d'exploitation correspondant aux objectifs de la politique agricole européenne. Le niveau des prix agricoles revêt donc une importance particulière à cet égard, étant donné qu'il déterminera, pour les exploitations modernes, le revenu que le Conseil des Communautés européennes s'est proposé d'assurer aux agriculteurs, à savoir un revenu comparable à celui des secteurs non agricoles.

Par suite de l'évolution économique générale, des difficultés surgissent toutefois lorsque l'on n'adapte pas dans une certaine mesure le niveau des prix agricoles. C'est pourquoi la Commission s'était prononcée en faveur d'un relèvement des prix pour la campagne 1972-1973. La majoration envisagée par la Commission se situa dans le prolongement de celle qui a été décidée pour 1971-1972. La Commission avait estimé que, pour les deux campagnes prises ensemble, le niveau des prix devrait être relevé d'environ 5 %. Etant donné qu'il a augmenté de 3 % environ pour 1971-1972, la Commission avait envisagé, dans une première proposition un relèvement de 2 à 3 % pour la campagne 1972-1973.

L'avis du Comité a été adopté par 48 voix pour, 13 contre et 13 abstentions.

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. Genin - France - Activités diverses.

Rapporteur : M. Clavel - France - Activités diverses

Le Comité économique et social constate que malgré les efforts entrepris la politique agricole commune n'a pas été à même de donner aux agriculteurs, par la seule politique de prix et de marché suivie jusqu'à l'heure actuelle, une juste part de relèvement général du niveau de vie.

Il précise que si l'on veut atteindre les objectifs de l'article 39 du traité, y compris l'obtention pour les exploitants agricoles d'un revenu satisfaisant et comparable aux revenus obtenus dans les autres secteurs économiques, la Communauté doit mettre en oeuvre rapidement les autres réalisations prévues au traité et ceci par des mesures concrètes et effectives.

Le Comité s'est inquiété vivement des conséquences entraînées par les événements monétaires récents et il demande de revenir à des taux de change fixes entre les six pays et à une attitude commune dans les domaines monétaires vis-à-vis des pays tiers. Il souhaite que les mesures monétaires que les six Etats membres auront à prendre soient accompagnées des dispositions voulues pour que le revenu des agriculteurs, voire l'ensemble de la politique agricole commune, n'en soient pas affectés.

Le Comité répète d'ailleurs qu'il faut arriver à une union économique et monétaire qui permettra par la suite d'éviter de nouveaux changements de parité.

Pour ce qui concerne la méthode du calcul suivie par la Commission, le Comité économique et social se déclare favorable à un système de fixation des prix agricoles qui, sur base de données économiques significatives, et tenant notamment compte de l'évolution des coûts des facteurs de production et du niveau de vie des secteurs non agricoles, permet aux producteurs d'obtenir, dans des entreprises bien structurées et économiquement gérées, un revenu comparable aux revenus obtenus dans d'autres secteurs économiques. Il estime toutefois que les entreprises de référence doivent être choisies parmi des exploitations bien représentatives de leur catégorie, et couvrir l'ensemble des productions pour lesquelles un prix est déterminé.

Il estime en outre que, dans les limites de ses possibilités - moyens financiers disponibles au FEOGA, prises en considération des intérêts des pays tiers et notamment des pays en voie de développement, situation des marchés agricoles et prix raisonnables aux consommateurs -, la politique des prix visée ci-dessus, appuyée par une politique d'aide doit, pour une période limitée et de façon dégressive, permettre l'augmentation du revenu du grand nombre d'entreprises qui ne sont pas encore "modernes" et les aider ainsi à réaliser les investissements nécessaires à leur modernisation pour obtenir la parité.

Pour ce qui concerne les aides, le Comité estime qu'il faut aussi accentuer la politique d'aides complémentaires au revenu et différencier ces aides selon les conditions régionales et la situation des exploitations qui en bénéficieront; à défaut d'impulsions décisives dans ces directions, il est à craindre que les Etats membres ne soient exposés à des pressions pour compenser par des mesures nationales l'insuffisance des revenus qui résulterait pour un grand nombre d'exploitations de la méthode de fixation des prix communs.

La section admet donc l'approche nouvelle de la Commission sous la condition que celle-ci se base sur des références plus significatives, que la politique socio-structurale et d'aide aux régions agricoles prioritaires puisse simultanément avoir des effets concrets, que les aides temporaires de revenus pour certaines catégories d'exploitations soient décidées et que leurs modalités d'attribution soient élargies et diversifiées.

Le Comité économique et social estime que l'aide aux revenus doit être envisagée pour tous les cas dans lesquels le producteur agricole n'ayant pas de revenu comparable n'a ni possibilité de reconversion, ni possibilité de recourir aux mesures socio-structurelles.

Pour ce qui concerne les prix, le Comité estime toutefois qu'il y a lieu de mieux tenir compte de l'ampleur de la hausse constante des coûts de revient, encore amplifiée ces derniers mois, et qui dépasse déjà notamment les prévisions du troisième programme de politique économique à moyen terme. Cette hausse fait douter que les prix proposés par la Commission puissent être suffisants pour maintenir une parité de revenu pour les exploitations observées par la Commission.

Le Comité conclut que pour permettre aux exploitations agricoles modernes ayant atteint la parité des revenus en 1968-1969 de la conserver, face à un revenu de travail non agricole augmenté de 35 %, il est nécessaire (dans l'hypothèse du schéma de calcul de la Commission) que les prix agricoles connaissent une augmentation générale moyenne de 9,5 à 10,5 %, en plus de l'augmentation déjà accordée pour la campagne 1971-1972 et que la Commission chiffre à environ 2 - 3 %.

Toutefois, considérant les conséquences qu'elle ne manquera pas d'avoir sur l'économie, cette augmentation des revenus devra être répartie sur plusieurs années, si possible en deux ans.

En même temps, il faudra tenir compte d'autres critères, comme, par exemple, la situation du marché des divers produits.

Enfin, le Comité économique et social a souligné la nécessité que le Conseil procède sans autrement tarder à la fixation des prix agricoles 1972-1973. Il a formulé cette recommandation concrète à l'intention de la Commission et du Conseil, étant conscient du fait que la mise en place d'arrangements monétaires intracommunautaires satisfaisants constitue un élément qui dépasse le seul cadre de la politique des prix agricoles.

II

99e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALTENUE LE 24 NOVEMBRE 1971

A l'ouverture de sa 99e session plénière, le Comité économique a observé une minute de silence à la mémoire de M. T. Giunti, membre du bureau du Comité. Le président du Comité économique et social, M. J.D. Kuipers, a prononcé l'éloge funèbre suivant :

"La disparition soudaine de notre collègue Torélio Giunti nous a profondément affectés. Dans la nuit du 11 au 12 novembre, une communication téléphonique de Zurich à notre secrétariat nous a appris la triste nouvelle. Le président Giunti était encore parmi nous peu de jours auparavant, participant à une réunion de la section spécialisée pour les questions économiques. Puis, il était rentré à Rome, appelé par d'autres responsabilités et d'autres tâches importantes. Dans l'après-midi du 11 novembre, il était de nouveau en voyage pour rejoindre Bruxelles où il devait présider le sous-comité "Politique régionale". A l'escale de Zurich, la mort l'attendait, inexorable et brutale, mettant un terme à une vie de travail intense, en Italie et à l'étranger, partout où surgissaient des problèmes intéressants pour l'industrie italienne, mais aussi partout où existaient les conditions d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension entre les hommes.

La disparition de M. Giunti endeuille douloureusement le Comité. Nous perdons un collègue valeureux et loyal, un ami sincère et surtout un Européen convaincu. Au cours des années passées, son organisme avait déjà accusé une certaine fatigue en raison de la vie intense qu'il menait et qui lui coûtait beaucoup d'énergie; mais sa grande activité, son constant désir d'action avaient eu le dessus, et bien que conscient de la vulnérabilité de sa santé, il avait continué à prodiguer sans compter ses ressources d'énergie et d'intelligence. Il est mort loin de l'affection des siens. Il a quitté cette terre sans l'assistance de ses proches, dans l'avion qui devait le conduire à Bruxelles, au Comité, pour faire ce travail en commun qui le passionnait tant, car il était un champion convaincu des idéaux européens et il croyait fermement à la nécessité de les réaliser rapidement par l'action conjointe de toutes les forces en présence.

Le président Giunti est arrivé au Comité dès 1958, au moment de la constitution de notre Assemblée. Outre qu'il était président du groupe des employeurs et membre du bureau du Comité, il présidait le sous-comité "Politique régionale" et faisait partie du sous-comité "Politique économique à moyen terme" ainsi que des sections spécialisées pour les questions économiques pour les transports, pour les questions sociales et pour les problèmes énergétiques. Sur le plan national M. Giunti était l'un des dirigeants de la Confédération italienne des industriels au sein de laquelle il était responsable des problèmes économiques. Il présidait également le comité des transports et le comité pour l'étude des problèmes des combustibles de cette Confédération. Que de responsabilités pour un seul homme! Mais la nature a ses limites et bien souvent les moyens physiques dont nous disposons sont faibles face à nos ambitions intellectuelles.

J'ai envoyé à Mme Giunti l'expression de notre émotion et nos condoléances les plus sincères. Ayant, ce jour-là, un engagement impératif, j'ai prié M. Dalla Chiesa, membre du bureau, de me représenter aux funérailles qui ont eu lieu à Rome le 15 novembre.

Au groupe des employeurs, aux membres italiens du Comité, je désire exprimer à nouveau ma profonde tristesse.

Devant tous les membres du Comité, j'évoque aujourd'hui la figure du président Giunti. Son nom vient s'ajouter à la liste, hélas déjà longue, de ceux qui nous ont quittés. Que leur exemple incite ceux qui restent à poursuivre la route qu'ils ont tracée avec sagesse et avec efficacité. C'est une route qui nous mène aux idéaux qui furent les leurs et qui sont également les nôtres."

Le Comité économique et social a ensuite procédé à l'élaboration d'un certain nombre d'avis, à savoir :

1. "Proposition de directive du Conseil modifiant la directive du Conseil (CEE n° 414/68) du 20 décembre 1968, faisant obligation aux Etats membres de la CEE de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers"

Selon la proposition de directive, la Commission considère que les dispositions de la directive du Conseil de 1968 sont toujours valables et le resteront à l'avenir. En d'autres termes, la Commission ne semble pas juger que l'augmentation des stocks et l'accroissement des charges financières et économiques qu'implique cette augmentation puissent rendre nécessaire une réglementation nouvelle, notamment en ce qui concerne la constitution des stocks, l'harmonisation communautaire des normes nationales et la répartition des charges.

L'avis du Comité a été adopté à l'unanimité moins 3 voix contre et 4 abstentions.

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les problèmes énergétiques, présidée par M. Ameye - Belgique - Employeurs.

Rapporteur : M. Bonomi - Italie - Employeurs

Le Comité économique et social approuve la proposition de directive tout en formulant un certain nombre d'observations tant sur les objectifs visés que sur les modalités de constitution et de gestion des stocks. A son avis, les stocks doivent s'insérer dans une vision globale de la politique de sécurité des approvisionnements en énergie; dans le cadre de cette politique, les diverses mesures de protection doivent faire l'objet d'une appréciation réaliste quant à leur efficacité et à leur coût, par rapport aux diverses possibilités de crise. Ceci implique la nécessité d'une politique énergétique et pétrolière globale dont le Comité regrette l'absence.

Le Comité estime que, dans le cadre de la politique pétrolière, d'autres solutions devraient être étudiées et il invite la Commission et le Conseil à entreprendre des études en cette matière.

Sans vouloir examiner les règles établies par la directive de 1968, le Comité saisit l'occasion pour formuler quelques considérations sur les modalités de constitution et de gestion des stocks.

L'obligation de constituer et de gérer les stocks doit concerner, selon le Comité, aussi bien les importateurs que les raffineurs, tous deux étant tenus à contribuer à la sécurité de l'approvisionnement de la Communauté.

Eu égard au coût élevé du stockage, il importe d'étudier tous les moyens qui permettent de le réduire. L'un de ces moyens est le stockage souterrain au lieu du stockage dans des réservoirs en surface.

Le Comité souligne que le financement et la répartition des charges totales du stockage de sérieuses difficultés. C'est pourquoi il regrette que, tout comme la directive de 1968, la présente proposition ne fournisse aucune indication sur ces questions, ce qui implique que leurs solutions sont laissées aux réglementations nationales. Le Comité est d'avis que les problèmes du financement et de l'attribution des charges devraient être résolus sur une base communautaire.

2. "Projet de règlement du Conseil relatif à la définition de la notion de trafic frontalier"

"Proposition de deuxième directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux accises perçues dans le trafic international de voyageurs"

Les propositions de la Commission sont basées respectivement sur les articles 28 et 99 du traité CEE.

D'après l'article 28, toutes modifications ou suspensions autonomes des droits du tarif douanier commun sont décidées par le Conseil statuant à l'unanimité. Toutefois, après l'expiration de la période de transition, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, peut décider des modifications ou suspensions ne dépassant pas 20 % du taux de chaque droit, pour une période maximum de six mois. Ces modifications ou suspensions ne peuvent être prolongées, dans les mêmes conditions, que pour une seconde période de six mois.

D'après l'article 99, la Commission examine de quelle façon les législations des différents Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, aux droits d'accises et autres impôts indirects, y compris les mesures de compensation applicables aux échanges entre les Etats membres, peuvent être harmonisées dans l'intérêt du marché commun.

En outre, la proposition de deuxième directive du Conseil concernant le trafic international de voyageurs, modifie la directive du Conseil (69/169/CEE/28 mai 1969) concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux franchises des taxes sur le chiffre d'affaires et des accises perçues à l'importation dans le trafic international des voyageurs.

Pour l'élaboration de ses avis, le Comité s'est basé sur les avis de la section spécialisée pour les questions économiques (président : M. de Précigout - France - Employeurs) dont les travaux ont été préparés par un groupe d'étude présidé par M. Renaud.

Rapporteur : M. De Grave - Belgique - Travailleurs

Le Comité économique et social a adopté à l'unanimité moins une abstention son avis sur le

"Projet de règlement du Conseil relatif à la définition de la notion de "trafic frontalier".

Dans son avis, le Comité approuve la proposition de règlement. Il souligne toutefois que la notion de trafic frontalier lui paraît difficilement contrôlable étant donné qu'il est impossible au passage à la frontière de vérifier si le point d'aboutissement du voyage se situe ou non dans la zone des 10 km du pays voisin.

Le Comité regrette que la Commission ait adopté des définitions différentes et contradictoires de la notion de trafic frontalier suivant qu'il s'agit du trafic intra-communautaire ou du trafic entre la Communauté et les pays tiers et souligne qu'en l'absence de toute précision, le terme "agglomération", contenu dans la définition de la proposition de règlement risque de prêter à confusion.

D'autre part, le Comité a adopté à l'unanimité moins 3 abstentions son avis sur la

"Proposition de deuxième directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législative, réglementaires et administratives relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux accises perçues dans le trafic international de voyageurs".

Tout en approuvant la proposition de la Commission, le Comité estime qu'il serait plus approprié de procéder à l'harmonisation des taxes, voire à la suppression complète

de certaines accises. En effet, les taux de TVA et plus encore les droits d'accises varient considérablement d'un Etat à l'autre; sans négliger pour autant les autres éléments contribuant à la formation du prix, ceci pourrait créer des risques pour le marché de certains produits sur lesquels se porte fréquemment le choix du voyageur et également des risques de déséquilibre pour les marchés frontaliers.

Le Comité estime qu'il y aurait lieu d'inviter les Etats membres à prendre des mesures afin d'éviter le cumul des détaxations à l'exportation et des franchises à l'importation dans le trafic international des voyageurs.

Il souhaite enfin que le Conseil adopte sans retard la proposition de directive afin qu'elle puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

3. "Proposition d'un règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 543/69 du Conseil du 25 mars 1969, relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route" (AETR)

Cette proposition de modification se réfère au règlement n° 543/69 qui est le premier règlement social en matière de transport par route.

En vue d'éviter dans l'immédiat des difficultés avec certains pays tiers tant que l'accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route n'est pas en vigueur, il est apparu souhaitable que les conducteurs de véhicules immatriculés dans un pays tiers puissent utiliser dans la Communauté les livrets de contrôle en usage dans leur pays, à condition que ces livrets fournissent les éléments essentiels pour permettre un contrôle efficace. L'usage d'un tel livret devrait toutefois faire l'objet d'une agrégation de la part de la Commission après consultation des Etats membres.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de procéder à une modification de certaines dispositions du règlement relatives au repos hebdomadaire, à la durée journalière de conduite et à la tenue du livret individuel de contrôle, ceci afin d'éviter les inconvénients résultant des disparités existant en cette matière entre le régime institué par le règlement (CEE) n° 543/69 du Conseil et le régime qui résultera de l'entrée en vigueur de l'AETR.

Le Comité a adopté son avis par 42 voix pour, 29 contre et 5 abstentions.

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les transports, présidée par M. Hoffmann - Allemagne - Travailleurs.

Rapporteur : M. de Vries Reilingh - Pays-Bas - Travailleurs
Co-rapporteurs : MM. Bodart - Belgique - Activités diverses
Renaud - France - Employeurs

La proposition de modification introduit une distinction entre les dispositions s'appliquant aux véhicules immatriculés dans un Etat membre de la CEE et les dispositions s'appliquant aux véhicules immatriculés dans un pays tiers qui est ou n'est pas partie contractante à l'AETR.

Cette distinction est inacceptable du fait des dispositions générales du traité CEE relatives à l'égalité des conditions de concurrence et à la suppression des obstacles à la libre circulation. Cette distinction fausse les conditions de concurrence en ce sens que les transporteurs de la Communauté sont soumis à des restrictions qui ne s'appliquent pas à leurs concurrents des pays tiers.

Aussi le Comité est-il d'avis que la durée journalière de conduite ne doit pas dépasser 9 heures pour l'ensemble du transport à l'intérieur de la Communauté, et ceci, au moins, pendant la période de transition prévue à l'article 15 de l'AETR.

Le Comité estime donc qu'il convient de créer les conditions permettant aux Etats membres de la Communauté de ratifier l'AETR afin que cet accord puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais.

S'il est d'accord avec la Commission qu'il est nécessaire, pour le transport international de voyageurs, de fixer avec plus de souplesse le repos hebdomadaire pendant la période transitoire allant du 1er avril au 30 septembre 1972, il estime, par contre, que cette nécessité se fait également sentir pour le transport national de voyageurs qui n'est pas le fait d'un service régulier.

4. "Orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire"

Cet avis a été élaboré en présence de M. Coppé, membre de la Commission, qui a présenté à cette occasion un exposé dont le résumé est reproduit ci-après :

M. Coppé après avoir remercié le rapporteur ainsi que la section spécialisée pour les questions sociales pour la qualité de l'avis qui a été soumis à l'assemblée, rappelle que la Commission n'a pas établi un programme définitif de politique sociale. C'est la raison pour laquelle elle appréciera l'éventail des suggestions et des prises de position qui lui seront soumises par le Comité. La Commission ne manquera pas de tenir compte des observations qui ont été formulées au sujet de la promotion économique et sociale de la femme; quant à la politique des revenus sur laquelle le Comité ne semble pas vouloir se prononcer, il est important de signaler le fait que la Commission a insisté sur la nécessité de tenir compte de tous les revenus, et de la compléter par une politique de formation des patrimoines.

M. Coppé fait observer en outre que la Commission a indiqué une série de priorités que l'on peut atteindre dans le cadre du traité actuel et en même temps qu'est mise en oeuvre la première étape de l'union économique et monétaire. Il est néanmoins évident que la seconde étape de cette union ainsi que sa réalisation finale ne pourront être atteintes sans que les traités ne soient modifiés et les moyens prévus à la Conférence de La Haye devront tenir compte des circonstances et des événements survenus depuis lors.

L'orateur rappelle au sujet du transfert de souveraineté, dont on a beaucoup parlé pour la réalisation de l'union économique et monétaire, que les gouvernements ne possèdent pas toujours les moyens adéquats pour mener une politique sociale et économique concertée; c'est donc à dessein que la Commission s'est référée pour le moment aux traités tels qu'ils existent, mais cela ne doit pas constituer un obstacle à la réalisation des conventions collectives au niveau européen.

M. Coppé tient à préciser que la Commission n'a pas considéré la société européenne en tant que priorité dans la mesure où cette question avait déjà fait l'objet d'une proposition formelle au Conseil; en outre, l'importance que le Comité semble attacher à la défense du consommateur mérite d'être prise en considération, de même que les priorités complémentaires qui ont été indiquées par M. Debunne.

M. Coppé partage les préoccupations évoquées par le rapporteur et l'avis de la section au sujet de l'information des partenaires sociaux et de la jeunesse; la Commission est consciente de ce problème mais elle est malheureusement limitée dans ses initiatives par la situation budgétaire.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité moins 3 abstentions.

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions sociales, présidée par M. Fassina - Italie - Travailleurs.

Rapporteur : M. Debunne - Belgique - Travailleurs

Une discussion de procédure a précédé le débat de fond; le rapporteur, M. Debunne, a rappelé que la Commission a demandé au Comité d'exprimer, d'une manière aussi large que possible, les opinions et les orientations en présence, dans le but de rassembler le maximum d'informations en vue d'élaborer un véritable programme de politique sociale. Il a semblé dès lors utile de faire figure dans l'avis l'ensemble des opinions exprimées au cours des débats.

La thèse du rapporteur a recueilli un très large consensus au sein du Comité. L'avis contient des prises de positions unanimes en ce qui concerne l'existence des règles démocratiques au niveau du pouvoir sur le plan européen, à savoir : la création d'organes de concertation économique, sociale et financière; la négociation de conventions collectives européennes; la coordination et l'élargissement des services collectifs.

De même, c'est à l'unanimité que le Comité a préconisé la réalisation de la politique de l'emploi à travers une promotion individuelle et collective des travailleurs; le Comité estime en outre que les modifications qui interviendront dans le domaine de l'emploi doivent aboutir à la création d'un nombre suffisant de postes de travail, à une meilleure adaptation de l'offre et de la demande, à la remise par la direction aux représentants des travailleurs au sein de l'entreprise, de toutes les informations relatives à l'emploi, à l'élaboration d'études prospectives sur l'incidence dans le domaine social des innovations technologiques, à l'orientation et à la formation des jeunes et des adultes.

Mais l'avis du Comité contient également des thèses divergentes sur quelques points, à savoir :

- la politique des revenus : les travailleurs estimant que les circonstances actuelles ne permettent pas d'y souscrire, les employeurs approuvant, par contre, les objectifs essentiels de cette politique, tels qu'ils sont exposés dans le deuxième programme de politique économique à moyen terme;
- l'harmonisation de la sécurité sociale : les travailleurs estimant qu'il s'agit de l'objectif à atteindre, les employeurs affirmant par contre qu'une uniformisation complète est impensable, compte tenu des évolutions différentes et des objectifs parfois divergents, poursuivis par les systèmes nationaux. Quant aux travailleurs indépendants, ils estiment devoir bénéficier d'un régime de protection sociale équivalant à celui des autres catégories de travailleurs, même lorsqu'ils ne sont pas en mesure de contribuer de la même manière audit régime;
- les actions prioritaires : les employeurs réaffirmant leur accord quant à la liste des priorités telle qu'elle a été élaborée par la Commission dans son document; les travailleurs, au contraire, étant d'avis qu'il y a lieu de préciser et d'élargir la portée de ces priorités en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi, les pensions, les problèmes des infra-salariés, les femmes au travail et la sécurité sociale.
- Révision du règlement intérieur du Comité économique et social

Après un échange de vues à ce sujet, l'assemblée plénière du Comité a décidé à l'unanimité qu'il y a lieu de réviser certaines parties du règlement intérieur et a constitué un groupe de travail "ad hoc", composé de la manière suivante :

| Employeurs | Travailleurs | Activités diverses |
|---------------|--------------|--------------------|
| MM. De Bièvre | MM. Alders | MM. Aschoff |
| Hemmer | Bouladoux | Berns |
| Jonker | Brenner | Jansen |
| Kramer | Debunne | Mamert |
| Masprone | Fassina | Rollinger |
| Renaud | Hildgen | Visocchi |

Ce groupe a immédiatement entamé ses travaux et se propose d'aboutir à des propositions concrètes au cours de l'année 1972.

x
x x

Départ officiel du secrétaire général du Comité, M. Jacques Genton

A l'issue de ses travaux, le Comité économique et social a pris officiellement congé de son secrétaire général, M. Jacques Genton, élu au Sénat de la République française.

A cette occasion, le président du Comité, M. J.D. Kuipers, a prononcé le discours d'adieu suivant :

"Mes chers collègues,

Nous avons ce soir le plaisir d'accueillir parmi nous notre ancien secrétaire général et ami, M. Jacques Genton, pour prendre officiellement congé de lui à l'issue de son élection au Sénat de la République française.

Je suis sûr d'interpréter les sentiments unanimes de cette Assemblée en disant notre joie devant son brillant succès.

Sa grande passion pour la politique l'avait porté très jeune dans l'hémicycle du Parlement français; elle lui vaut maintenant un éclatant retour.

Sa modestie dût-elle en souffrir, je ne veux pas manquer de souligner la valeur du succès d'un homme qui, après douze ans d'absence, guidé par une intuition politique remarquable, sa volonté et son effort personnel, retrouve parmi les siens le témoignage de l'estime et de la confiance. C'est une brillante victoire pour laquelle je tiens, au nom de vous tous, à le féliciter très chaleureusement.

On peut s'en féliciter aussi pour le blason du Comité économique et social.

Mais je crois qu'à cette occasion, à la joie du succès se mêle en chacun de nous le regret profond et sincère de la séparation.

Je connais M. Genton depuis mon arrivée au Comité et, dès le début, j'ai pu constater ses qualités de vive intelligence, de courtoisie, ainsi que ses capacités professionnelles. Depuis, les fonctions de président du Comité m'ont permis d'entretenir avec lui des contacts plus fréquents et, par là même, d'apprécier davantage sa vaste connaissance des hommes, son sens profond des relations humaines, sa vivacité d'esprit et sa brillante éloquence.

La séparation sera d'autant plus vivement ressentie que sa présence familière a été constante au cours de ces treize années de fonctionnement du Comité. Entre notre institution et son secrétaire général, l'identification était telle que dans certains milieux communautaires, on appelait le Comité le "Comité Genton".

Devant la perfection actuelle de l'organisation et du fonctionnement de notre institution, il est difficile d'imaginer, Monsieur le Sénateur, les difficultés que vous avez pu rencontrer et que vous avez dû résoudre au cours de cette période où tout restait à inventer. Certains membres ici s'en souviennent, qui peuvent en témoigner.

Après avoir participé activement à la mise en place du Comité économique et social, vous avez doté celui-ci de l'indispensable appareil technique et contribué par la pensée et par l'action, tout au long de ces années, à affirmer et à développer le rôle, la place, le prestige du Comité économique et social parmi les institutions européennes.

Par votre personnalité et vos compétences, par la continuité et l'unité que vous garantissiez du fait de vos fonctions, vous avez permis d'établir au sein du Comité une atmosphère faite de compréhension mutuelle, condition première pour un travail fructueux entre membres originaires de pays, de catégories économiques et sociale différents.

L'esprit public européen qui règne au sein de cette institution, c'est, d'une certaine manière, l'objectivité de l'action, l'indépendance d'esprit, la haute valeur morale de son secrétaire général.

Votre départ laisse à la direction du secrétariat un vide qui sera difficile à combler, mais votre oeuvre au sein des Communautés restera comme un témoignage durable de foi dans le destin de l'Europe et sera aussi un exemple précieux de gestion intelligente et efficace pour votre successeur.

Vous qui connûtes le moment historique de la naissance de l'Europe, peut-être regrettez-vous un peu aujourd'hui que vos nouvelles fonctions ne vous permettent pas de voir, en tant que secrétaire général, le second moment historique pour l'Europe, son élargissement.

Peut-être regrettez-vous vos fonctions au Comité économique et social au moment où celui-ci va changer de siège, connaître de nouvelles dimensions, s'agrandir et, nous le voulons, élargir ses compétences.

Votre élection au Sénat de la République française renoue avec le passé brillant du jeune député du Cher, elle répond surtout, je crois, à une aspiration personnelle profonde. Elle se situe dans le cadre de la vocation naturelle de Jacques Genton, homme voué au service public et à la politique par excellence.

Après treize années de distinction au service de l'Europe à Bruxelles, Jacques Genton, avec beaucoup de panache, s'est ouvert un avenir nouveau, brillant et prometteur.

Je voudrais, au nom de tous, lui souhaiter les plus grands succès dans les éminentes fonctions auxquelles il vient d'être appelé en France et j'espère vivement que son départ n'altérera pas les liens d'amitié et de sympathie qui nous unissent.

Le Comité sait ce qu'il lui doit, mais ce n'est pas un vrai départ, car notre ami saura mettre son expérience au service de l'Europe, qu'il soit appelé à siéger au Parlement européen ou que d'autres destinées l'appellent à exercer des responsabilités politiques d'une autre nature.

Surtout, il ne nous quitte pas, car, homme au goût raffiné, à l'urbanité exquise, homme de culture au grand savoir, homme de coeur, Jacques Genton a su gagner notre estime, notre admiration, notre amitié.

Permettez-moi ici même, au nom de tous, de lui exprimer nos sentiments de profonde reconnaissance, de lui renouveler, en lui remettant un cadeau en souvenir, le témoignage de notre vive amitié en lui disant : "Monsieur Jacques Genton, vous êtes cher à nos coeurs."

M. Jacques Genton, après avoir remercié le président et les membres du Comité de leur attention, a prononcé le discours suivant :

"Monsieur le Président,

Je veux d'abord remercier tous les présidents que j'ai connus depuis 1958 et avec lesquels j'ai noué des relations que je peux me permettre de qualifier d'amitié, et remercier tous les membres du Comité, et il y en a eu un grand nombre depuis 1958. Je pense aussi à ceux qui sont disparus, à cette déjà longue liste. C'est en saluant le dernier que ma pensée rejoint tous les autres avec lesquels j'avais, avec certains d'entre eux en particulier, des liens d'amitié très profonds. Je remercie aussi publiquement, comme je l'ai fait hier soir en privé, tous les fonctionnaires du secrétariat du Comité économique et social, que j'ai vu venir les uns après les autres puisque j'ai été le premier à les accueillir, et avec lesquels j'ai travaillé pendant ces quatorze années.

Mon désir de retour en France, Monsieur le Président, vous le savez, n'était pas un mystère depuis quelques années et je ne vous l'avais pas caché quand vous avez été désigné à la présidence. Ce qui me manquait, c'était le moyen d'y parvenir. Je vous prie de m'excuser d'avoir trouvé un moyen original et personnel.

Ces quatorze années consacrées à l'Europe sur le plan concret et pratique ne sont, en tout état de cause, pas perdues pour moi. Ce fut un enrichissement personnel sur le plan humain, que peut-être on ne peut pas mesurer assez quand on n'a pas vécu l'existence d'une assemblée comme le Comité économique et social. Mais j'ai acquis aussi une connaissance du monde économique et social de l'Europe que je ne pensais pas aussi profonde lorsque j'ai assisté à la mise en place et même à la rédaction des articles créant le Comité économique et social.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer, en cet automne 1971, les journées de 1957 ou 1956, mais 1957 essentiellement, lorsqu'on a décidé qu'il y aurait un Comité économique et social et je me souviens encore des hésitations de la plupart des chefs de délégations en disant : "mais qu'est-ce qu'on va faire une fois qu'on aura rassemblé dans une même salle tous ces gens, représentant des milieux professionnels et venant de pays et d'horizons aussi différents?" Eh bien! C'est une satisfaction pour moi de constater, après les treize années passées au Comité économique et social, que le Comité, et vous, Monsieur le Président, ainsi que vous, Messieurs, avez acquis non seulement des lettres de noblesse, mais une très grande autorité dans la Communauté.

Monsieur le Président, mon dévouement à l'Europe demeurera, dois-je dire, après l'élargissement. Peut-être grâce à vous, aux contacts que j'ai eu l'occasion de prendre avec les pays anglo-saxons, par votre intermédiaire, alors que je concevais, à l'origine, une réserve sceptique quant à l'élargissement. Mon dévouement à l'Europe élargie est tout à fait acquis et je regrette effectivement de n'être pas là pour accueillir et recevoir les membres des pays qui vont adhérer et les fonctionnaires que ces pays nous enverront.

Une de mes grandes satisfactions, je ne sais pas si je vous l'ai dit, Monsieur le Président, c'est, lorsque je vous ai accompagné à Londres, d'avoir été reçu en particulier pendant un assez long temps par Sir Con O'Neill, secrétaire d'Etat au "Foreign Office", qui fut longtemps ambassadeur de la Grande-Bretagne ici et qui m'avait dit : "Monsieur Genton, nous souhaiterions que vous restiez à Bruxelles pour nous aider à amalgamer nos délégués avec les délégués des autres pays". Je dois dire que j'étais très heureux de voir que le représentant du gouvernement britannique voulait bien me donner ce petit témoignage de satisfaction et c'est donc une des raisons pour lesquelles je vous suis reconnaissant de m'avoir emmené à Londres.

Vous disiez, hier soir, en privé, en faisant un petit peu l'analyse de mes qualités et de mes défauts, à travers mon patron du calendrier, que je n'étais peut-être pas toujours aussi calme que pourraient le laisser supposer les qualités attribuées à ceux qui portent le prénom de Jacques. Alors, je vous prie publiquement de m'excuser s'il m'est arrivé d'avoir eu des mouvements d'humeur. Ils n'ont jamais été inspirés par le fond de mon caractère, car vous le savez bien, je fais parfois plus de bruit que je n'ai de tempérament désagréable. Si j'ai blessé involontairement certaines personnes, je les prie de m'en excuser et je crois bien que ce n'était pas intentionnellement.

Ma conclusion sera bien simple : j'ai d'abord des vœux pour tous les membres du Comité économique et social, des vœux pour le Comité économique et social, pour celui qui existe, pour celui qui va être créé après l'élargissement, et permettez-moi de le dire aussi, des vœux pour mon successeur, que je n'ai pas encore l'avantage et le plaisir de connaître, mais à la disposition duquel, bien entendu, je me mets bien volontiers."

III

ACTIVITES DES SOUS-COMITESA. SOUS-COMITE "POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME"

Président : M. Houthuys - Belgique - Travailleurs

Le sous-comité "Politique économique à moyen terme" a tenu ses réunions respectivement les

- 22 octobre 1971 - 47e réunion
- 18 novembre 1971 - 48e réunion

a) Réunion du 22 octobre

Ordre du jour : "Troisième programme de politique économique à moyen terme"

Au cours de cette réunion, après avoir décidé, sur proposition de son bureau, que M. Kramer continuerait à assumer la tâche de rapporteur, le sous-comité a poursuivi l'examen du compte rendu des travaux sur les problèmes de la réalisation du troisième programme de politique économique à moyen terme. Cet examen a porté plus particulièrement sur l'analyse des situations créées au sein des différents pays membres à la suite des derniers événements économiques et monétaires.

b) Réunion du 18 novembre

Ordre du jour : Problèmes de la réalisation du troisième programme de politique économique à moyen terme

Lors de cette réunion, le sous-comité a poursuivi l'examen du compte rendu des travaux sur les problèmes de la réalisation du troisième programme de politique économique à moyen terme. L'échange de vues a porté essentiellement sur l'introduction du chapitre II, les membres du sous-comité se demandant s'il est possible, pour la Communauté, d'agir de façon autonome dans le domaine des prix pour mieux se défendre contre l'inflation extérieure. Le sous-comité a ensuite analysé les données relatives à la situation en Allemagne, en Belgique et en France.

B. SOUS-COMITE "POLITIQUE REGIONALE"

Président : M. Giunti - Italie - Employeurs - pour la réunion du 13 octobre 1971

Rapporteur: M. Ventejol - France - Travailleurs - pour la réunion du 12 novembre 1971

Le sous-comité "Politique régionale" s'est réuni les

- 13 octobre 1971 - 6e réunion
- 12 novembre 1971 - 7e réunion

a) Réunion du 13 octobre

Ordre du jour : "Politique régionale de la Communauté"

Lors de cette réunion, le sous-comité a procédé à l'examen de l'avant-projet d'avis sur les

"Propositions de règlements du Conseil

- concernant le financement par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation, de projets s'inscrivant dans le cadre d'opérations de développement dans les régions agricoles prioritaires" (FEOGA);

- relatif au Fonds européen de bonifications d'intérêts pour le développement régional"

élaboré par le rapporteur, M. Ventejol.

Cet avis porte sur les considérations générales des propositions susmentionnées.

b) Réunion du 12 novembre

Ordre du jour : "Politique régionale de la Communauté"

Après un hommage à la mémoire de son président, M. Giunti, décédé inopinément, le sous-comité a procédé à l'examen de la deuxième partie de l'avant-projet d'avis du Comité sur une

"Communication de la Commission au Conseil concernant les actions communautaires de politique régionale dans les régions agricoles prioritaires de la Communauté" et les

"Propositions de règlements "FEOGA" et "Fonds de bonifications d'intérêts" y annexées.

Sur proposition du rapporteur, le sous-comité a décidé de procéder à une nouvelle présentation de son projet d'avis en séparant d'abord les deux propositions et en examinant ensuite les différents articles dans leur ordre chronologique.

Lors de cet examen, les diverses propositions présentées par le rapporteur - et dans lesquelles il a été tenu compte des propositions de modifications déposées par certains conseillers - ont été adoptées, dans la plupart des cas, sans discussion. Aussi le sous-comité a-t-il approuvé à l'unanimité la deuxième partie de son projet d'avis en la matière.

Enfin, le sous-comité a entendu un exposé du représentant de la Commission sur la "Communication de la Commission au Conseil concernant les régimes généraux d'aides à finalité régionale".

Procédant à l'organisation de ses travaux relatifs à l'élaboration d'un rapport d'information à ce sujet, le sous-comité a décidé de confirmer M. Ventejol en tant que rapporteur.

C. SOUS-COMITE "ENVIRONNEMENT"

Président : M. Canonge - France - Activités diverses

Au cours du dernier trimestre de l'année 1971, le sous-comité "Environnement" a tenu ses réunions respectivement les

- 27 octobre 1971 - 1re réunion
- 8 décembre 1971 - 2e réunion

a) Réunion du 27 octobre

Ordre du jour : - Election du bureau du sous-comité

- Rapport d'information sur la "Première communication de la Commission sur la politique de la Communauté en matière d'environnement"

Sous la présidence de M. Kramer, doyen d'âge, le sous-comité a procédé en premier lieu à l'élection du président et des membres du bureau du sous-comité. Cette élection, qui a eu lieu à main levée, a donné les résultats suivants :

Président M. Canonge
Membres du bureau : Mme Hesse
 MM. Kok
 Kramer
 Renaud
 Visocchi

Sous la présidence de M. Canonge, le sous-comité a ensuite procédé à l'examen des différentes questions figurant à l'ordre du jour de la réunion. Il a en premier lieu convenu de désigner M. Kok comme rapporteur du sous-comité pour l'élaboration d'une étude sur le problème en objet.

A l'unanimité de ses membres, le sous-comité a décidé de ne pas procéder à la nomination d'un groupe d'étude.

b) Réunion du 8 décembre

Ordre du jour : Rapport d'information sur la "Première communication de la Commission sur la politique de la Communauté en matière d'environnement"

Au cours de cette réunion, le sous-comité a tout d'abord entendu un exposé effectué par le représentant de la Commission, sur la situation actuelle au niveau de la Communauté en matière de politique de l'environnement.

A la suite de cet exposé, le sous-comité a procédé à un large échange de vues en s'efforçant de dégager un certain nombre d'idées et de thèmes qui pourraient être repris ou développés dans l'étude à élaborer.

Dans ce contexte, les points suivants ont été notamment soulevés :

- la forme sous laquelle il serait souhaitable que la Commission adresse au Conseil ses futures propositions concernant les actions de la Communauté en matière d'environnement; le sous-comité a pris notamment acte à cet égard de l'intention de la Commission de renoncer éventuellement à un programme d'action sur lequel le Conseil serait appelé à se prononcer et de présenter ses propositions concrètes indépendamment d'un tel programme. Elle envisage de publier un rapport annuel d'activité sur lequel le Comité économique et social pourrait être, le cas échéant, consulté périodiquement;
- les diverses répercussions d'une politique commune en matière d'environnement, d'une part, sur la qualité de la vie et, d'autre part, sur la vie économique et sociale dans la Communauté;
- la nécessité de procéder à un recensement des activités et des mesures nationales ainsi que des programmes en cours en ce qui concerne le secteur de l'environnement;
- la nature, le volume et l'origine des ressources dont devrait disposer la Communauté pour sa politique commune en matière d'environnement; le sous-comité a notamment reconnu, à cet égard, que, si l'on pouvait admettre le principe général suivant lequel les auteurs de pollutions - qu'il s'agisse de producteurs ou de consommateurs - devaient assumer la responsabilité financière de la lutte contre ces pollutions, il fallait cependant prévoir un certain nombre d'exceptions à ce principe car l'identification de l'auteur des pollutions s'avère parfois extrêmement difficile, voire même impossible à effectuer;
- la forme à donner au niveau de la Communauté aux contrôles dont dépend l'efficacité des mesures à entreprendre;
- la nécessité de faire en sorte que la politique commune en matière d'environnement ne puisse provoquer de nouvelles limitations des échanges;
- la nécessité de définir des indices communs de qualité pour déterminer la nature et le niveau des pollutions (indices de qualité de l'air, de l'eau, etc.);
- les relations devant exister entre la politique commune en matière d'environnement et les autres politiques communes, notamment agricole, sociale et régionale; dans cet

ordre d'idées, il a été envisagé, afin d'assurer une bonne coordination des travaux entrepris au sein du Comité économique et social, d'inviter aux réunions du sous-comité "Environnement" les représentants des sections spécialisées, chaque fois que celles-ci auraient à traiter des problèmes étroitement liés à l'environnement (entraves techniques en particulier);

- le rôle nouveau pouvant être conféré à certaines régions rurales ainsi que l'appréciation du rôle pouvant être joué par les agriculteurs dans la préservation du milieu naturel dans la Communauté;
- la définition des buts et des compétences qui devraient être ceux de l'Institut européen de l'écologie dont la création est envisagée par la Commission;
- le rôle et le mandat qui devraient être confiés à la Communauté pour les négociations relatives à l'environnement au niveau international, dans la perspective de la prochaine conférence de Stockholm (1972).

De commun accord entre les représentants de la Commission et les membres du sous-comité, il a été en outre convenu qu'indépendamment des procédures officielles de consultation il serait souhaitable d'instaurer une collaboration étroite entre le sous-comité et les services compétents de la Commission, dans le but d'assurer notamment une information réciproque sur l'état des travaux poursuivis.

IV

ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEESA. SECTION SPECIALISEE POUR L'AGRICULTURE

Président : M. Genin - France - Activités diverses

La section spécialisée pour l'agriculture s'est réunie les

- 7 octobre - 122e réunion

- 24 novembre 1971 - 123e réunion

a) Réunion du 7 octobre

Ordre du jour : - "Produits à base de viande"

- "Prix agricoles 1972-1973"

- Organisation des futurs travaux de la section

Au cours de cette réunion, la section spécialisée pour l'agriculture a tout d'abord procédé à l'examen d'un avis sur les

"Propositions de règlements relatifs

- à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande;

- à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de produits à base de viande".

Cet avis a été adopté à l'unanimité.

La section a ensuite procédé à l'adoption d'un avis sur les

"Propositions de la Commission au Conseil concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles et l'octroi d'aides au revenu à certaines catégories d'exploitants agricoles".

Cet avis a été adopté par 13 voix contre 11.

En vue de l'élaboration d'un avis sur un

"Projet de règlement modifiant notamment le règlement n° 816/70 portant dispositions complémentaires en matière d'organisation commune du marché viti-vinicole",

la section spécialisée a constitué le groupe d'étude suivant :

Président : M. Visocchi

Rapporteur : M. Schnieders

Membres : MM. Berns
Canonge
Dohrendorf
Emo
Masprone
Peyromaure-Debord-Broca

b) Réunion du 24 novembre

Ordre du jour : "Vers à soie"

La section spécialisée pour l'agriculture a procédé à la désignation d'un groupe d'étude, en vue de l'élaboration d'un rapport et d'un avis relatifs au

"Projet de règlement prévoyant des mesures spéciales en vue de favoriser l'élevage des vers à soie".

Il se compose comme suit :

Rapporteur : M. Emo

Membres : MM. van Greunsven
Canonge
Wick

B. SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES

Président : M. de Précigout - France - Employeurs

La section spécialisée pour les questions économiques a tenu ses réunions les

- 14 octobre 1971 - 83e réunion
- 9 et 10 novembre 1971 - 84e réunion
- 9 décembre 1971 - 85e réunion

a) Réunion du 14 octobre

Ordre du jour : - "Entreprises communes"
- "Harmonisation douanière"
- "Entraves techniques"

Au cours de cette réunion, la section a entendu un exposé du représentant de la Commission sur la

"Proposition de règlement relatif à la création d'entreprises communes dans le champ d'application du traité CEE",

et a procédé ensuite à la discussion générale de cette proposition.

Pour préparer les travaux de la section sur cette proposition de règlement, la section a décidé de constituer le groupe d'étude suivant :

Président : M. Gerritse

Rapporteur : Aschoff

Membres : MM. Charbo
Dalla Chiesa
De Bièvre
Giunti
Kramer
Lecuyer
Peyromaure-Debord-Broca
Ventejol

La section a entendu ensuite des exposés des représentants de la Commission sur les propositions de règlements ou de directive de caractère frontalier, à savoir :

- le transit communautaire,
- le régime du perfectionnement actif,
- le trafic frontalier.

La section a décidé de confier l'examen de ces propositions au groupe d'étude "Harmonisation douanière".

La section a entendu des exposés des représentants de la Commission sur les propositions de directives sur le rapprochement des législations relatives

- à la confiserie;
- aux détergents;
- aux mesures de longueur;
- à l'attestation et au marquage des câbles, chaînes, crochets et accessoires.

La section a décidé de confier les travaux, dans ces domaines, au groupe d'étude "Entraves techniques" dont la composition sera désormais la suivante :

Président : M. Bouladoux
Membres : MM. Ameye
 Bourel
 Giunti
 van Greunsven
 Hipp
 Lappas
 Lecuyer
 Merli Brandini
 Purpura
 Ramaekers
 Visocchi

La section a désigné comme rapporteurs :

- pour la confiserie : M. Bourel,
- pour les détergents : M. Ramaekers,
- pour les propositions de directive relatives aux mesures de longueur et aux câbles, chaînes, crochets et accessoires : M. Lecuyer.

La section a renoncé à la possibilité qui lui a été offerte par le bureau d'émettre un avis complémentaire sur les propositions de directives concernant la cinématographie et les activités non salariées de distribution de films. Elle a estimé que la saisine d'une seule section spécialisée, celle des activités non salariées et les services, saisie à titre principal, est suffisante pour garantir un examen des propositions qui tienne compte de l'ensemble des problèmes soulevés, y compris ceux du crédit et des garanties.

b) Réunions des 9 et 10 novembre 1971

Ordre du jour : - "Société anonyme européenne"
 - "Trafic frontalier"
 - "Trafic international de voyageurs"

La section spécialisée a procédé à l'examen des huit premières pages du projet d'avis sur la proposition de règlement concernant la société anonyme européenne. Cet examen a donc porté d'abord sur les observations de caractère général traitant de l'importance d'un statut de la société anonyme européenne, à savoir :

- l'intégration européenne,
- la compétitivité des entreprises,
- le développement du droit des sociétés.

La section s'est également penchée sur les chapitres relatifs à la constitution de la société anonyme européenne, au capital et aux organes de la société anonyme européenne.

De nombreux amendements, essentiellement d'ordre rédactionnel, ont été discutés et adoptés à l'unanimité.

La discussion a porté sur :

- la question de savoir s'il y a lieu de prévoir des dispositions de protection des travailleurs et des cadres en cas de fusions ou concentrations d'entreprises, la majorité de la section ayant décidé que les cadres devraient être mentionnés comme une catégorie de travailleurs particulièrement intéressés à de telles dispositions;
- l'utilité de séparer nettement les fonctions de gestion et de contrôle à l'intérieur de la société anonyme européenne ainsi que sur la question de savoir si cette séparation prônée par la proposition de la Commission est suffisamment précise, le texte du projet d'avis sur ce dernier point ayant été approuvé par la majorité des membres de la section spécialisée.

La section spécialisée a décidé de poursuivre l'examen du projet d'avis lors d'une prochaine réunion prévue pour janvier 1972, réunion au cours de laquelle elle abordera notamment les problèmes que posent la représentation des travailleurs dans la société anonyme européenne et le droit des groupes, ces deux points étant les plus controversés. Compte tenu du temps nécessaire pour terminer l'examen du projet d'avis, il est probable que la section spécialisée ne pourra pas, comme il avait été prévu, adopter l'avis de manière à permettre à l'Assemblée plénière de se prononcer lors de la session de fin janvier 1972.

La section a ensuite adopté à l'unanimité ses avis sur

le "Projet de règlement du Conseil relatif à la définition de la notion de "Trafic frontalier";

la "Proposition de deuxième directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux accises perçues dans le trafic international de voyageurs".

c) Réunion du 9 décembre

Ordre du jour : - "Problèmes monétaires"

- "Adoption des avis sur
 - les marchés publics de fournitures
 - le transit communautaire"

Après avoir entendu un exposé de M. Ameye sur l'objet de l'étude sur les "Problèmes monétaires" et son contenu essentiel, la section a procédé à une discussion générale à ce sujet. Cette discussion a porté principalement sur le nouveau mandat à confier au groupe d'étude, chargé de revoir le projet actuel, sur les compléments à y apporter, notamment en ce qui concerne les liens qu'il convient d'établir entre la politique économique et la politique monétaire. La section n'a donc pas eu la possibilité d'examiner les amendements déposés sur le projet d'étude.

La section a ensuite adopté, à l'unanimité moins 2 abstentions, son avis sur la "Proposition de directive du Conseil portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures".

Elle a ensuite adopté, à l'unanimité, son avis sur la

"Proposition de règlement (CEE) du Conseil portant modification de l'article 52 du règlement (CEE) no 542/69 relatif au transit communautaire".

C. SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS SOCIALES

Président : M. Fassina - Italie - Travailleurs

La section spécialisée pour les questions sociales a tenu ses réunions les
 - 5 octobre 1971 - 63e réunion
 - 3 novembre 1971 - 64e réunion

a) Réunion du 5 octobre

Ordre du jour : - "Régimes de sécurité sociale des travailleurs salariés"

- "Déplacement et séjour des travailleurs salariés et de leur famille"
- "Exposé du représentant de la Commission sur les "Phénomènes de concentration"

Au cours de cette réunion, la section a élaboré un avis sur la
 "Proposition d'un règlement du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés".

Rapporteur : M. Purpura

Cet avis a été adopté à l'unanimité.

La section a également élaboré un avis sur la

"Proposition de directive du Conseil étendant le champ d'application de la directive du 25 février 1964 aux étrangers en matière de déplacement et de séjour, aux travailleurs salariés et à leur famille".

Rapporteur : M. Kok

Co-rapporteurs : MM. Purpura et Bernaert

Cet avis a été adopté à l'unanimité.

La section a en outre entendu un exposé du représentant de la Commission sur les "Phénomènes de concentration".

Pour l'élaboration du rapport complémentaire d'information sur cette question, la section a désigné comme rapporteur M. Rollinger, et a constitué un groupe d'étude, présidé par M. Debunne et composé comme suit :

Président : M. Debunne
Rapporteur : M. Rollinger
Membres : MM. Alders
 Balke
 Bernaert
 Mme Kutsch
 MM. Lecuyer
 Masprone
 Mourguès
 Muhr
 Piga
 Renaud
 Rossi

Le président, M. Fassina, a informé la section de la décision prise par le bureau au sujet d'une démarche du président du Comité auprès du président du Conseil en vue d'obtenir la saisine du Comité sur le programme de mise en oeuvre de l'article 118 du traité CEE.

b) Réunion du 3 novembre

Ordre du jour : "Orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire"

La section a examiné le projet d'avis élaboré par le rapporteur, M. Debunne, sur le problème en question.

Une discussion très approfondie a précédé l'examen, page par page, de ce document; il s'agissait, en l'occurrence, d'établir dans quelle mesure le règlement intérieur permettait à la section de faire figurer, dans l'avis, des thèses différentes.

A ce propos, le rapporteur a fait observer que la Commission a demandé au Comité d'exprimer, d'une manière aussi large que possible, les opinions et les orientations en présence, dans le but de rassembler le maximum d'informations, en vue d'élaborer un véritable programme de politique sociale; cette thèse du rapporteur a été approuvée à l'unanimité par la section malgré quelques réserves émises par certains membres appartenant au groupe "Activités diverses".

L'avis de la section, qui a été adopté à l'unanimité, ne contient des thèses divergentes que sur quelques points, à savoir :

- la politique des revenus : les uns estimant que les circonstances actuelles ne permettent pas d'y souscrire, les autres approuvant, par contre, les objectifs essentiels d'une telle politique, tels qu'ils sont exposés dans le deuxième programme économique à moyen terme;
- l'harmonisation de la sécurité sociale : certains estimant qu'il s'agit de l'objectif à atteindre, d'autres affirmant qu'une uniformisation complète est impensable compte tenu des évolutions nationales différentes et des objectifs parfois divergents;
- les actions prioritaires.

La section a en outre désigné M. Muhr, en qualité de président du groupe d'étude "Phénomènes de concentrations".

D. SECTION SPECIALISEE POUR LES TRANSPORTS

Président : M. Hoffmann - Allemagne - Travailleurs

La section spécialisée pour les transports a tenu ses réunions les

- 15 octobre 1971 - 70e réunion
- 24 novembre 1971 - 71e réunion

a) Réunion du 15 octobre

Ordre du jour : "AETR"

Lors de cette réunion, la section spécialisée a tout d'abord entendu un exposé succinct du représentant du Conseil au sujet des résolutions de la session des ministres des transports. Il a notamment déclaré que le Conseil adoptera prochainement une réglementation relative aux problèmes de l'AETR, question actuellement à l'étude d'un groupe de rédaction de la section.

Compte tenu de l'urgence de cette matière, la section spécialisée a décidé de demander au bureau du Comité d'autoriser la procédure d'urgence en vertu des articles 26 et 47 du règlement intérieur afin que le Comité puisse adopter un avis en la matière en temps utile.

La section a ensuite procédé à la constitution des groupes d'études suivants :

"Poids et dimensions"

Président : M. Renaud
Rapporteur : M. Jansen
Membres : MM. Bodart
 Costantini
 Delacarte
 Illerhaus
 Jonker
 Mamert
 Mourguès
 Raucamp
 Schmit
 Mme Weber

"Relations financières"

Président : M. Costantini
Rapporteur : M. Delacarte
Membres : MM. Bouladoux
 Chabrol
 Geile
 Hildgen
 Illerhaus
 Jansen
 Jonker
 Renaud
 Visocchi
 de Vries Reilingh

"Immobilisation - Suisse"

Président : M. Bodart
Rapporteur : M. Geile
Membres : MM. Bernaert
 Bouladoux
 Canonge
 Dalla Chiesa
 Germozzi
 Jonker
 de Vries Reilingh

en vue d'élaborer respectivement un avis sur

- la "Proposition de directive du Conseil relative aux poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires ainsi qu'à certaines conditions techniques complémentaires";
- la "Proposition de décision du Conseil relative à l'assainissement de la situation des entreprises de chemin de fer et à l'harmonisation des règles régissant les relations financières entre ces entreprises et les Etats";
- la "Proposition d'un règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) no 1192/69 du Conseil du 26 juin 1969, relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer";
- la "Proposition d'une décision du Conseil relative à l'ouverture de la négociation d'un accord entre la Communauté économique européenne et la Suisse sur la mise en oeuvre d'une réglementation concernant l'immobilisation temporaire de bateaux affectés aux transports de marchandises et applicable à certaines voies d'eau".

b) Réunion du 24 novembre

Ordre du jour : Elaboration d'un avis sur l'AETR

Cette réunion a été consacrée à l'élaboration du rapport et de l'avis de la section spécialisée en matière de l'AETR.

La discussion a porté notamment sur les dispositions de circulation des véhicules des pays de la CEE et celles des pays tiers.

L'avis en question a été adopté par 16 voix et 1 abstention.

E. SECTION SPECIALISEE POUR LES ACTIVITES NON SALARIEES ET LES SERVICES

Président : M. Rollinger - Luxembourg - Activités diverses

Au cours de la période considérée, la section spécialisée pour les activités non salariées et les services a tenu sa

- 59e réunion - le 6 octobre 1971

Ordre du jour : Organisation des futurs travaux de la section

En ouverture de la séance, le président, M. Rollinger, a invité les membres de la section à observer une minute de silence en hommage à M. Eckel, récemment décédé.

La section spécialisée a ensuite pris connaissance de quatre nouvelles saisines concernant :

- 1) "La suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement et de prestation des services"

Dans un exposé introductif, le représentant de la Commission a rappelé la situation existante en ce domaine ainsi que les droits déjà acquis par les travailleurs salariés que la Commission veut à présent étendre, dans la plus large mesure possible, aux travailleurs indépendants.

Les mesures prévues devront notamment permettre aux travailleurs indépendants de demeurer, après la cessation de leurs activités, dans le territoire qu'ils ont choisi. Elles visent également l'institution d'une carte d'identité européenne et la suppression du visa de sortie ainsi que la délivrance, sans taxes excessives, des documents de séjour requis par le pays d'accueil.

La proposition de directive précitée consacre, dans certains cas, des pratiques déjà en vigueur dans les Etats membres, mais il importe que ces "faveurs", qui dépendent plus ou moins de la conjoncture politique et économique, deviennent des "droits" intangibles et uniformes pour tous les ressortissants de la Communauté.

La section a ensuite procédé à la désignation des membres du groupe d'étude "Déplacement et séjour".

Président : M. Masprone

Rapporteur : M. Kolbenschlag

Membres : Mme Baduel Glorioso
MM. Lecuyer
Schmit
Schrijvers

2) "Les modalités de la réalisation du libre établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées du coiffeur"

Dans son exposé, le représentant de la Commission a rappelé que le champ d'application des trois directives ne s'étend pas aux activités du coiffeur ambulant, d'esthétique et de pédicure; en ce qui concerne les mesures de coordination prévues, elles visent essentiellement à résoudre le problème posé par l'exercice de la profession en Italie, où, contrairement aux autres pays membres, il n'existe pas de réglementation d'accès à la profession.

A l'issue de la discussion générale, la section a procédé à la désignation des membres du groupe d'étude "Coiffeurs".

Président : M. Dalla Chiesa

Rapporteur : M. Lecuyer

Membres : MM. Germozzi
Hildgen
Kolbenschlag
Schrijvers

3) "La coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives en matière de cinématographie, ainsi que la réalisation de la libre prestation des services pour les activités non salariées de distribution de films"

Dans son exposé, le représentant de la Commission a précisé que la première proposition avait essentiellement pour objet d'assurer une meilleure information sur les garanties relatives aux opérations de crédit par l'institution d'un registre public de la cinématographie; elle introduit, d'une part, l'obligation d'immatriculation pour les films de long métrage et, d'autre part, la possibilité d'enregistrement des conventions relatives à ces films.

Quant à la seconde directive, elle complète la libéralisation des activités de distribution de films, qui bénéficient déjà de la liberté d'établissement, par la libre prestation des services.

La section passe ensuite à la constitution du groupe d'étude "Cinématographie".

Président : M. De Bruyn

Rapporteur : M. Masprone

Membres : MM. Chabrol
Fassina
Mme Hesse
M. Hipp

4) "La liberté d'établissement, la libre prestation des services et les modalités des mesures transitoires pour certaines activités non salariées en matière fiscale"

Le représentant de la Commission a rappelé que les activités de conseiller fiscal font l'objet d'une réglementation très précise en République fédérale, alors qu'elles sont libres dans les autres Etats membres. Il convient par conséquent de fixer un niveau minimal de qualification requis pour l'exercice de ces activités.

La section a procédé à la constitution du groupe d'étude "Activités fiscales".

Président : M. van Greunsven
Rapporteur : M. De Bruyn
Membres : MM. De Grave (remplacé par M. Delourme)
 Eboli
 Gingembre
 Cammann (ou M. Ameye)
 Nicolaj
 Peyromaure-Debord-Broca
 Mme Weber

F. SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES ENERGETIQUES

Président : M. Ameye - Belgique - Employeurs

La section spécialisée pour les problèmes énergétiques a tenu sa
 - 13e réunion - le 16 novembre 1971

Ordre du jour : - "Stocks de pétrole"
 - "Entreprise commune hydrocarbures"

Après avoir entendu un bref exposé du rapporteur, M. Bonomi, la section a procédé à l'examen, page par page, du projet d'avis sur la

"Proposition de directive du Conseil modifiant la directive du Conseil (CEE) no 414/68 du 20 décembre 1968, faisant obligation aux Etats membres de la CEE de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers".

En raison peut-être du délai très court imparti au groupe d'étude, présidé par M. Bonomi, pour l'élaboration des projets d'avis et de rapport, il est apparu que les réserves formulées dans le projet d'avis ne pouvaient recueillir l'assentiment de tous les membres de la section.

Certains membres se sont déclarés entièrement d'accord avec les deux objectifs visés par la proposition de la Commission, à savoir le relèvement du niveau des stocks de 65 à 90 jours et sa réalisation au plus tard le 1er janvier 1975. D'autres membres ont, par contre, fait valoir que le terme avancé par la Commission pour la constitution des stocks leur apparaissait trop rapproché et que par conséquent une plus grande souplesse dans la mise en oeuvre s'imposait, ce qui aurait permis à la Communauté de reconsidérer sa politique à la lumière des situations qui se produiraient pendant la période d'accroissement progressif des stocks. Ces mêmes membres ont estimé que le niveau de 90 jours pourrait être reconsidéré et qu'en tout cas le niveau souhaité devrait avoir une justification adéquate.

Il convient de préciser que les débats ont essentiellement porté sur les points suivants :

- le problème des rapports avec les pays producteurs qui mériteraient, selon certains, d'être envisagés non pas dans une optique de sécurité, mais plutôt dans le cadre d'une politique globale;
- la possibilité, contestée par une partie de la section, de réduire certains types de consommation en cas de crise dont l'effet devrait être apprécié plutôt en termes de désagrément pour les consommateurs qu'en termes de coût pour l'économie en général;
- la question de l'attribution des charges du stockage, à savoir si elle incombe aux consommateurs ou bien - si des normes communautaires n'étaient pas adoptées en ce domaine - s'il ne faudrait pas laisser aux Etats membres la latitude la plus large en la matière;

- les mesures à prendre par l'Etat en vue de faciliter le financement des investissements considérables rendus nécessaires par l'augmentation du niveau des stocks.

La section a adopté à l'unanimité son avis et a chargé le rapporteur de la mise au point du texte du rapport.

La section spécialisée a procédé enfin à la désignation définitive des membres du groupe d'étude chargé d'élaborer les projets d'avis et de rapport de la section sur la

"Proposition de règlement du Conseil relatif à l'application du statut d'entreprise commune aux activités relevant de l'industrie des hydrocarbures".

La composition de ce groupe d'étude est la suivante :

| Groupe I | Groupe II | Groupe III |
|------------|-------------------|-------------|
| MM. Bonomi | MM. Bornard | MM. Aschoff |
| De Bièvre | Costantini | De Bruyn |
| Jonker | Hoffmann | Genin |
| Kramer | Hauenschild | Jansen |
| Minola | Ventejol | Piga |
| Renaud | de Vries Reilingh | Purpura |

MM. Bornard et Aschoff ont été désignés respectivement président et rapporteur de ce groupe d'étude.

G. SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS NUCLEAIRES

La section spécialisée pour les questions nucléaires a tenu sa

- 8e réunion - le 18 octobre 1971

Ordre du jour : "Centre commun de recherche"

La section spécialisée a entendu un exposé du représentant de la Commission relatif aux orientations du nouveau programme pluriannuel de recherche et d'enseignement ainsi qu'aux nouvelles structures du CCR.

Au cours de la discussion générale, l'accent a été mis sur les problèmes suivants :

- la crise générale d'Euratom;
- la définition des programmes non nucléaires et les nouvelles tâches susceptibles d'être confiées au Centre de recherche;
- la concentration entre les programmes nationaux et communautaires.

La section a ensuite entendu un exposé du représentant de la Commission sur le

"Projet de décision du Conseil autorisant la réalisation d'emprunts en vue d'une contribution de la Communauté au financement des centrales nucléaires de puissance".

Il a répondu à un certain nombre de questions ayant trait aux problèmes de financement, notamment aux taux de l'emprunt et aux modalités de la participation financière des entreprises privées en insistant sur la nécessité de parvenir, dans le cadre d'une politique industrielle communautaire, à l'instauration d'un dialogue valable avec les chefs d'entreprise.

Pour l'organisation de ses travaux relatifs à cette dernière saisine, la section a procédé à la constitution d'un groupe d'étude composé comme suit :

| Groupe I | Groupe II | Groupe III |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| MM. Jonker Kramer Masprone | MM. Bornard Delourme Fassina | MM. Bodart Chabrol Schlitt |

La présidence sera assumée par M. Kramer et M. Delourme sera le rapporteur.

La réunion de la section spécialisée fut suivie, dans l'après-midi, d'une réunion du groupe d'étude "Politique nucléaire" et, le lendemain, d'un échange de vue avec les représentants du personnel du Centre de recherche. Elle s'acheva par une visite des installations du Centre, et plus particulièrement du réacteur ESSOR dont la fermeture est imminente.

V

VISITES OFFICIELLES DU PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALA. Visite à M. G. Pompidou, président de la République française

M. J.D. Kuipers, président du Comité économique et social des Communautés européennes, a été reçu le mercredi 15 décembre 1971 par M. Georges Pompidou, président de la République française.

L'entretien a porté sur des problèmes des Communautés européennes et en particulier sur des questions concernant le Comité économique et social.

M. J.D. Kuipers se propose d'effectuer ultérieurement un voyage officiel en France au cours duquel il rencontrera des membres du gouvernement ainsi que des représentants de la vie économique et sociale.

B. Visite en Allemagne

Le président du Comité économique et social, M. J.D. Kuipers, a rendu une visite officielle à l'Allemagne du 2 au 4 novembre 1971.

Il a été accueilli le 2 novembre par M. Heinemann, président de la République fédérale. Au cours d'un entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. Walter Scheel, le président a exprimé les préoccupations des organisations professionnelles de l'Europe face à la crise monétaire. Au cours de discussions engagées avec les ministères des affaires économiques et sociales et de l'agriculture, sous la présidence du secrétaire d'Etat Rosenthal, on a notamment évoqué la possibilité d'élargir les compétences du Comité.

Au cours du déjeuner offert par le secrétaire d'Etat des affaires étrangères, M. von Braun, le président a rencontré quelques ambassadeurs, des hauts fonctionnaires de gouvernement et des représentants de la vie économique et sociale. Les activités du Comité et sa contribution à l'intégration européenne ont été suivies avec un grand intérêt.

Lors de la conférence de presse organisée à l'issue de ces entretiens, le président était accompagné par trois représentants allemands des employeurs, des travailleurs et des activités diverses du Comité, MM. Kramer, Hoffmann et Aschoff.

Le 3 novembre, M. J.D. Kuipers a été reçu par le maire en exercice de Berlin, M. Schütz, ainsi que par quelques membres du Sénat berlinois.

En rendant notamment une visite aux usines Siemens, le président a pu s'informer des nouvelles perspectives économiques et sociales qui seront ouvertes par la conclusion de la conférence des quatre puissances.

Sur l'invitation des autorités portuaires de Duisburg-Ruhrort, le président a finalement visité le plus grand port fluvial d'Europe.

Au cours de son voyage, le président était accompagné par M. Aschoff, vice-président du Comité économique et social et par M. D. Delfini, secrétaire général par intérim.

VI

VISITES D'INFORMATION AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALConfédération générale italienne de l'artisanat

M. M. Germozi, membre du Comité économique et social et président de la Confédération générale italienne de l'artisanat, accompagné de secrétaires régionaux de cette organisation, a rendu visite aux institutions des Communautés européennes les 4 et 5 octobre 1971.

A cette occasion, M. M. Bouladoux, vice-président du Comité, et M. D. Delfini, secrétaire général a.i., ont reçu les visiteurs au siège du Comité économique et social.

Industriels norvégiens

Le 14 octobre 1971, un groupe d'industriels norvégiens s'est rendu en visite d'information au Comité économique et social.

Ce groupe a été reçu par M. J.D. Kuipers, président du Comité.

VII

PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DIVERSESRéunion annuelle de l'Association des instituts d'études européennes

(les 14 et 15 octobre 1971 à Bruxelles)

Au cours de cette réunion, l'Association des instituts d'études européennes a organisé un colloque sur le thème "Une politique des investissements dans le cadre de l'intégration européenne.

Le Comité économique et social, invité à cette manifestation, était représenté par M. Graziosi, administrateur principal.

1er séminaire pour cadre dirigeants de la formation dans les transports routiers

(du 8 au 12 novembre à Turin)

La direction générale des affaires sociales de la Commission des Communautés européennes, qui organisait ce séminaire, avait invité M. K.H. Hoffmann, président de la section spécialisée pour les transports du Comité, qui a participé à ce séminaire.

6e congrès annuel de l'AESGP

(les 28 et 29 novembre et 1er décembre 1971 à Londres)

L'Association européenne des spécialités grand public a consacré les travaux de son 6e congrès annuel à l'étude de la législation communautaire en matière pharmaceutique.

Le Comité économique et social, invité à ce congrès, était représenté par M. Graziosi, administrateur principal.

5e assemblée générale du Groupement des caisses d'épargne de la CEE

(le 6 décembre 1971 à Bruxelles)

Dans le cadre de sa 5e assemblée générale, le Groupement des caisses d'épargne de la CEE a organisé une réunion spéciale ayant pour but de promouvoir les contacts avec les services des Communautés européennes.

Le secrétaire général du Comité, invité à cette manifestation, était représenté par M. J.P. Teisseire, chef de cabinet.

VIII

DEMISSIONS ET NOMINATIONS1. Démission de MM. F. Meyvaert et A. Schmidt

Lors de la 98e session plénière de fin octobre 1971, le président du Comité, M. J.D. Kuipers, a informé l'Assemblée que, par lettre du 5 octobre 1971, M. F. Meyvaert - Belgique - Groupe "Activités diverses", a fait connaître son intention de renoncer à son mandat de membre du Comité économique et social. M. F. Meyvaert était membre du Comité depuis le 25 avril 1958.

Cette démission a pris effet le 26 octobre 1971.

D'autre part, au cours de la même session plénière, le président du Comité a également informé l'Assemblée que, par lettre du 8 octobre 1971, M. A. Schmidt - Allemagne - Groupe des "Travailleurs", a fait connaître qu'il renonçait à son mandat de membre du Comité économique et social. M. A. Schmidt était membre du Comité depuis le 23 août 1970.

Le remplacement de MM. F. Meyvaert et A. Schmidt interviendra ultérieurement.

2. Modifications dans la composition des sections spécialisées et sous-comités

- a) Au cours de sa 98e session plénière, le Comité économique et social a approuvé, conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Comité, que la nomination de
M. L. Bodart (Belgique - Activités diverses)
au sein de la section spécialisée pour les questions nucléaires.
- b) L'Assemblée plénière du Comité économique et social a approuvé, lors de sa 99e session plénière, tenue le 24 novembre 1971, la nomination de
M. Masprone (Italie - Groupe des "Employeurs")
au sein de la section spécialisée pour les questions économiques,
en remplacement de M. Giunti, décédé.

Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
Communauté économique européenne
Comunità economica europea
Europese Economische Gemeenschap

Europäische Atomgemeinschaft
Communauté européenne de l'énergie atomique
Comunità europea dell'energia atomica
Europese Gemeenschap voor Atoomenergie

Wirtschafts- und Sozialausschuss
Comité économique et social
Comitato economico e sociale
Economisch en Sociaal Comité

Ausgewählte Bibliographie
Bibliographie sélectionnée
Bibliografia selezionata
Bibliografie

N° III

Brüssel
Bruxelles
Bruxelles
Brussel

1971

Inhaltsverzeichnis
Sommaire
Indice
Inhoud

Seite
Page
Pagina
Bladzijde

| | |
|---|----|
| I - Bücher, Untersuchungen, Berichte und Doktorarbeiten Livres, études, rapports et thèses Libri, studi, relazioni e tesi Boeken, studies, rapporten en proefschriften | 45 |
| II- Artikel und Verschiedenes Articles et divers Articoli, scritti vari Artikelen, e.d. | 51 |

I - Bücher, Untersuchungen, Berichte und Doktorarbeiten
 Livres, études, rapports et thèses
 Libri, studi, relazioni e tesi
 Boeken, studies, rapporten en proefschriften

- Bertrand, N. "Le Comité économique et social"
 Etudes européennes, Université libre de
 Bruxelles (sous presse)
- Braun, C "Die Rolle der Wirtschaftsverbände im wirt-
 schaftspolitischen Willensbildungsprozess der
 EWG, dargestellt am Beispiel der gemeinsamen
 Agrarpolitik"
 (Le rôle des groupes professionnels dans le
 processus de formation de volonté dans le
 domaine de la politique économique de la
 CEE, en prenant la politique agricole com-
 mune pour exemple)
 Freiburg/Breisgau - Rechts- und staatswissen-
 schaftliche Fakultät (Prof. T. DAHMS)
- CISC/IBCG/ICV/CISC "Les institutions et services communautaires :
 le Comité économique et social de la CEE et de
 l'Euratom"
 Quatrième conférence européenne des syndicats
 chrétiens - Quatrième rapport d'activité -
 Amsterdam - 6-8 octobre 1966 - pages 51-59,
 102-103 et page 83 (CISC/UNIAPAC/CES)
 Edit. : CMT (Secrétariat européen de la Confé-
 dération mondiale du travail) -
 Bruxelles
- CISL/IBFG/CISL "Le Comité économique et social"
 (Composition et fonctions - Groupe des tra-
 vailleurs - Révision du règlement intérieur -
 Questions en suspens)
 4e Assemblée générale des syndicats libres
 (CISL) des Six - Paris, les 11,12 et 13 mars
 1964 - point II E) de l'ordre du jour - 9
 pages ronéotypées.
 Edit. : CESL (Confédération européenne des
 syndicats libres) - Bruxelles
- CISL/IBFG/CISL/IVVV "Comité économique et social"
 Der Wirtschafts- und Sozialausschuss
 "5e assemblée générale des syndicats libres
 (CISL) des Six - Rome, les 9, 11 novembre 1966 -
 page VI 1-9
 Edit. : CESL (Confédération européenne des
 syndicats libres - Bruxelles

C N E L
(Consiglio nazionale dell'
economia e del lavoro)

"... esigenza di una maggiore correlazione fra l'attività del Comitato economico e sociale e l'attività del CNEL e dei Consigli dell'economia e del lavoro esistenti nei vari Paesi europei"

Allocuzioni presentate in sede di comitato di presidenza del CNEL dai signori P. Campilli, presidente del CNEL, Malfettani, Ravaioli, Simoncini, Germozzi e Rizzo, membri, all'occasione della visita ufficiale del presidente del Comitato economico e sociale, signor Mathias Berns - Roma - 9 ottobre 1969.

Edit. : CNEL - Roma - 1969

De Grave, Michel J.

"Dimension européenne du syndicalisme ouvrier"

Louvain - Université catholique de Louvain - Mémoire de licence - Institut des sciences politiques et sociales - 1968 - 2 vol. (multigr.)

Délourme, Hélène

"Forces agricoles françaises et Marché commun"

(Etudes de l'action des organisations agricoles françaises dans la conception, la formation et la mise en oeuvre du marché commun agricole. Analyse de la position des représentants de l'agriculture française au sein du CES).

Paris - Institut d'études politiques (Prof. Gernet) (ouvrage en cours)

Diericks, Ludo

"Le rôle du Comité économique et social dans la décision communautaire" (6 p.)

Participation à l'ouvrage "La décision dans les Communautés européennes"

(Colloque de l'Association pour le développement de la science politique européenne, organisé par l'Institut d'études politiques de Lyon)

(Prof. Pierre Gerbet et Daniel Pepy)
- Bruxelles - Institut d'études européennes (ULB)

Edit. : "Presses universitaires"
- Bruxelles - 1969 (511 p.)

Europa Instituut

"Pressiegroepen in de EEG"

Edit. : Kluwer, Deventer - 1965 - (paru en français en 1966)

Feld, Werner

"Changing policies of French and Italian communists towards the Common Market : myth or reality?"

Louisiana State University - Department of Government (ouvrage en cours)

- FGTB/ABVV
- "Le Comité économique et social de la CEE et de l'Euratom"
- Extrait du livre consacré au "Rapport moral et administratif pour les années 1965-1966-1967" de la FGTB/ABVV - Congrès statutaire - 22, 23 et 24 avril 1968 - p. 927 - 941
- FISCHER, Fritz
- "Représentation d'intérêts institutionnalisés au sein des Communautés européennes"
- (Traduction du chapitre IV de la thèse "Institutionalisierte Interessenvertretung in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft", présenté par M. Fischer à la "Christian Albrechts Universität de Kiel)
- (La parution du texte (allemand) a été annoncée dans la Bibliographie du CES, n° 1/1965)
- Genton, Jacques
- "Les organes auxiliaires des Communautés européennes"
- Chapitre IV (p.255-263) du livre "Traité de droit des Communautés européennes" - Dir. : W.J. Ganshof van der Meersch - Institut d'études européennes (ULB)
- Edit. : F. Lacier - Bruxelles - 1969
- Genton, Jacques
- "La représentation et l'influence des opérateurs économiques dans la Communauté"
- Participation à l'ouvrage "Institutions communautaires et institutions nationales dans le développement des Communautés"
- Bruxelles - Institut d'études européennes
- Edit. : Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles - 296 pages - Enseignement complémentaire - Nouvelle série - vol. 1 - 1968
- Gérard, Alain
- "L'harmonisation du droit des denrées alimentaires dans le cadre de la CEE"
- Entre autres, cet ouvrage doit examiner les avis exprimés par le Comité économique et social dans le domaine du rapprochement des législations.
- Bruxelles - Institut d'études européennes de l'ULB (ouvrage en cours)
- Giunti, Torello
- "L'industria privata di fronte alla politica economica a medio termine della CEE e alla politica di programmazione nazionale"
- (Un chapitre est consacré au rôle du CES dans l'élaboration des programmes de politique économique à moyen terme de la CEE)

Milano - 19, 20, 21 gennaio 1967 - Convegno di studi indetto dal Centro informazioni e studi sul MEC - CISMEC in collaborazione con l'Ufficio per l'Italia delle Comunità europee

Edit. : Camera di commercio e agricoltura - Via Meravigli, 11 - Milano

Grassi, A

"La funzione dei sindacati nel trattato CEE"

Milano - Università Cattolica - Facoltà di giurisprudenza (Prof. G. Ballardore - Pallieri) (thèse en cours)

Holt, Stephen

"The Common Market; the conflict of theory and practice"

(Une partie de l'ouvrage est consacrée au CES)

Sheffield - University of Sheffield

Edit. : Hamish Hamilton - London - 1967
(207 pages)

Interuniversitair Instituut voor Internationaal Recht

"De adviezen gegeven door het Europese Parlement en het Economisch en Sociaal Comité en de voorstellen gedaan door de Commissie"

(Fichier élaboré par la section "droit européen" de l'Institut TMC Asser, concernant les décisions de la CEE)

Kepteyn, P.G.J.

"Besluitvorming in de Europese Gemeenschappen : theorie en praktijk"

Edit. : Kluwer - Deventer - 1967

Klepacki, Z.

"Grupy nacisku w Europejskiej Wspolnocie Gospodacczej"

(Les groupes de pression dans la CEE)

Warszawa - Szkoła Glaxna Planowania : Statystyki

Edit. : Studia Nauk Politycznych - n° 2 - Warszawa - 1967

Kohnen, Helga

"Les syndicats ouvriers et la construction européenne de 1955 à 1963"

Paris - Fondation nationale des sciences politiques (Prof. S. Hurtig) (thèse en cours)

- Meynaud, Jean
Sidjanski, Dusan
- "Les groupes de pression dans la Communauté européenne" (1958-1968)
- (Structure et action des organisations professionnelles)
- "Thèses et travaux politiques"
- Institut d'études européennes - ULB - 1971
- Edit. : Editions de l'Institut de sociologie
- Pryce, Roy
- "Interest groups and the European Economic Community"
- Brighton/Sussex - Centre for Contemporary European studies
- Rittstieg, H.
- "Wirtschaftsverbände und Europäische Gemeinschaften. Eine Untersuchung zur institutionalisierten Interessenvertretung"
- (Organisations professionnelles et Communautés européennes - Une enquête sur les représentations institutionnalisées des groupes professionnels)
- These - Hamburg - Rechtswissenschaftliche Fakultät - (Prof. H.P. Ipsen)
- Edit. : Ludwig Appel Verlag - Hamburg 1967
- Rosenberg, Ludwig
- "Entscheidung für morgen - Gewerkschaftspolitik heute"
- IV. Abschnitt ("Wirtschafts- und Sozialausschuss")
- Edit. : Econ Verlag - Düsseldorf - 1968
- Schaub, Alexander
- "Die Konsultationen nach den Europäischen Gemeinschaftsverträgen"
- (Les consultations d'après les traités instituant les Communautés européennes)
- Bonn - Rechts- und staatswissenschaftliche Fakultät (Prof. U. Scheuner) (thèse en cours)
- Société générale de presse
- "Comité économique et social"
- Biographie et organigrammes
- Edit. : Société générale de presse - Encyclopedie périodique, économique, politique et administrative - Paris
- Stambuck, G.
- "The political process in the European Economic Community"
- Washington DC - George Washington University - School of public and international affairs (ouvrage en cours)

Vanhaeverbeke, Guy

"The Common Market : present and future"

Participation au colloque organisé par le
"Federal Trust" - London - 6, 7 novembre
1968

Zellentin, Gerda

"Willensbildung und Interessensrepräsentation im Wirtschafts - und Sozialausschuss der Europäischen Gemeinschaften" (p. 105/1311)

Extrait de l'ouvrage collectif : "Formen der Willensbildung in den europäischen Organisationen" (Formes du processus normatif au sein des organisations européennes)

Edit. : "Athenasum Verlag - Frankfurt am Main - Bonn - 1965 - Band 5. Kölner Schriften zur politischen Wissenschaft

II - Artikel und Verschiedenes
 Articles et divers
 Articoli, scritti vari
 Artikelen, e.d.

Bauer, Stephan Peter

"Les institutions communautaires dans la perspective fédéraliste"

in : "L'Europe en formation" (mensuel) - n° 100 - juillet 1968 - p. 27-28

Edit. : "Presses d'Europe" - Paris

Bornard, Jean

"Quelques réflexions sur l'expérience syndicale dans les Communautés"

Extrait des "Actes de la 4e conférence européenne des syndicats chrétiens" - Amsterdam - 6-8 octobre 1966 CMT (Confédération mondiale du travail) - Bruxelles

Carissimo, Lydia

"CES : Comité économique et social - "Cendrilion" des Communautés européennes"

in : "L'Europe des Européens" (mensuel)
 Maison de l'Europe - Bruxelles - n° 9 - juin 1966

CISC/IBGC/ICV/CISC

"Organes consultatifs et mécanismes de négociations dans la Communauté"

Extrait du "Programme d'action de la CISC pour une politique sociale au sein de la CEE (novembre 1965)

in : "Au travail", journal de la CISC (belge) - 19 février 1966 - p.5

CISL/CISC

Mémorandum commun de la CISL et de la CISC, publié à l'occasion du 10e anniversaire de la signature des traités de Rome (avril 1967)

CGT - FO

"Force ouvrière construit l'Europe des travailleurs"

in : "FO - Informations" - n° 146 - (suppl.) - janvier/février 1965 - Paris

Comunità Europee

"La situazione generale della Comunità"

in : "Comunità europea" (mensile) - n. 4 - aprile 1969 - (Ufficio delle Comunità europee) - Roma

Conquiste del Lavoro

"I "Gruppi" del Comitato Economico e Sociale"

in : "Conquiste del lavoro" - n. 29 - 17/23 luglio 1966 - (p. 8)

- De Bièvre, Clément "Les Conseils économiques et sociaux au niveau national; Benelux et Européen"
(Allocution - 67e Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce néerlandaise pour la Belgique et le Benelux - 9 mai 1969)
- de l'Ecotais, Yann "Le Comité économique et social de la Communauté. Un essai de démocratie économique à l'échelle de l'Europe"
in : "30 jours d'Europe" - n° 147 - octobre 1970 - p. 26-29
- Euratom
(CEEA) "Le Comité économique et social"
"Der Wirtschafts- und Sozialausschuss"
in : "Bulletin d'information interne" n° 3/67 - juillet 1967 - p. 1-8
- L'Europe et les Européens "Comité économique et social"
in : "L'Europe et les Européens" - Bruxelles - n° 1 - 1971 - 7e année - p. 31-34
- Europa Informationen "Die europäische Einigung in der Sicht der internationalen kommunistischen Bewegung"
in : "Europa Informationen"
Edit. : Gustav-Stresemann-Institut - Heft Nr. 12/67
- Fontanille, Jean "Trait d'union entre l'Europe et les partenaires sociaux : le Comité économique et social connaît une audience croissante"
"El Comité económico y social"
(vínculo entre la Europa comunitaria y los colaboradores sociales)
in : "Communautés européennes" (mensuel) n° 121/122 - août/septembre 1968 - p. 19 - (Bureau des Communautés européennes - Paris)
in : "Comunidad europea" - n° 41 - novembre de 1968 - p. 12/13 - (Direction General de Informacion de la Comision de las Comunidades Europeas)
- Genton, Jacques "Der Wirtschafts- und Sozialausschuss" (Le Comité économique et social)
in : "Europa Informationen" - Gustav-Stresemann-Institut - Doc. 9/66
- Genton, Jacques "De Europese SER : Economisch en Sociaal Comité bestaat tien jaar"

- in : "Europese Gemeenschappen" - nr. 105 -
juli/augustus 1968 (Voorlichtingsdienst
van de Europese Gemeenschappen - Den Haag)
- Genton, Jacques "Collaboration des milieux professionnels aux
travaux des institutions de la CEE"
- in : "Bulletin de la FIABCI" - septembre 1965 -
Bruxelles - (Exposé présenté le 15 juin
1965)
- Genton, Jacques "Le nuove prospettive e i problemi dell'Europa :
rapporto del Comitato Economico e Sociale sul-
l'allargamento della CEE"
- intervista in : "Il Sole - 24 Ore" -
7 giugno 1970
- Giunti, Torello "La politica dell'energia nella Comunità euro-
pea : una intervista con Torello Giunti, pre-
sidente del gruppo "Datori di lavoro" del CES"
- in : "Il Sole - 24 Ore" - 1° ottobre 1969
- Hauser, Erich Einflussreich hinter den Kulissen der EWG:
Wirtschafts- und Sozialausschuss berät künf-
tige Richtlinien"
- in "Frankfurter Rundschau" - 7. Juni 1968
- Hesse, Gerda Lettre ouverte concernant l'article :
Soziale ,Empfehlungen' der EWG-Kommission.
Hoffnungslose Minderheit der Arbeitgeber in
Europas zweiter Kammer"
- in "Industriekurier", Deutschland - 19 März
1966
- Industriekurier Soziale ,Empfehlungen' der EWG-Kommission.
Hoffnungslose Minderheit der Arbeitgeber in
Europas zweiter Kammer"
- in "Industriekurier" - 19 März 1966
- Kuby, Otto "Eine Lobby als Institution: Der Wirtschafts-
und Sozialausschuss"
- "Een officiële lobby : Het Economisch en So-
ciaal Comité"
- in "Europäische Gemeinschaft" Nr. 4, April
1970 - (Verbindungsbüro der Europäischen
Gemeinschaften, Bonn)
- in : "Europese Gemeenschap" nr. 125 - mei 1970
(Bureau van de Voorlichtingsdienst der
Europese Gemeenschappen - Den Haag)

- Kulakowski, Jean " La place et le rôle des syndicats au sein du Marché commun"
in : "Reflets et perspectives de la vie économique" n° 3 - mai 1968 - p. 265-278
- Major, Louis "Cinquante millions de travailleurs en Europe"
in : "Bulletin du Centre d'informations internationales" n° 55 - 10 novembre 1967 - p. 1-7
- Major, Louis "Le Conseil économique et social et son rôle dans l'unification européenne."
in : "L'Europe en formation" (mensuel) n° 99 - juin 68 - Paris - p. 16-18
- Major, Louis "Politique sociale et système économique européen"
"Association des amis du président Robert Schuman" - 16-17 juin 1967 - (Journées de travail sur le thème "1950-1980 : Construction européenne, bilan et perspectives")
in : "Syndicats" (FGTB/ABVV) - Belgique - n° 26 - 1er juillet 1967 - p. 2
- Major, Louis "Le Comité économique et social face à l'intégration européenne"
in : "Europe en formation" - Paris - mai 1968
- Martin, Jean "Rapport du Comité consultatif sur la fusion des Communautés européennes"
Comité consultatif de la CECA - 104e session - 13, 14 janvier 1966
in : "Journal officiel des Communautés européennes" n° 62 - 2 avril 1966
- Montagnani, Fernando "Un'assurda e pretestuosa discriminazione" (rappresentatività al CES)
in : "Rassegna sindacale" (CGIL) - Italia - 19 febbraio 1967
- Parlement européen "... à propos des relations entre le Parlement européen et le Comité économique et social"
Extrait de la déclaration du président du Parlement européen, M. A. Poher, commémorant le dixième anniversaire du Parlement européen - séance solennelle du 14 mars 1968
in : "Débats" : compte rendu in extenso des séances du Parlement européen - p. 46-47

- La relève "Le Comité économique et social de la CEE en face de responsabilités nouvelles"
in : "La relève" - Bruxelles - 5 octobre 1968
- Rey, Jean "Hommage à Roger De Staercke, premier président du Comité économique et social"
Extrait de l'allocution de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, prononcé en hommage à Roger De Staercke, président honoraire de la Fédération des industries belges, à l'occasion de sa sortie de charge - le 25 février 1970 - Bruxelles
in : "Bulletin de la Fédération des industries belges" du 10 mars 1970 - p. 11-15
- Roche, Emile "Une démocratie économique et sociale"
American and Common Market Club - Bruxelles, 28 avril 1964
- Sidjanski, Dusan "Les groupes de pression face à l'intégration européenne"
Rapport publié par le Bureau des Communautés européennes à Genève - 1966
- Il Sole - 24 Ore "L'impresa nella CEE : le proposte del Comitato economico e sociale della CEE sul secondo programma a medio termine"
in : "Il Sole - 24 Ore" - Italia - 24 ottobre 1968 (p. 1 e 8)
- Syndicalisme "Le gouvernement réduit de 25 % la représentation française au CES du Marché Commun"
in : "Syndicalisme" - France - n° 1089 - du 11 juin 1966 - p. 12-13
- Vanhaeverbeke, Guy "Economic and social Committee"
in : "European Community - No. 5 - May 1968 (European Community Information Service - London)
- Vanhaeverbeke, Guy "Economic and social Committee influences Community policy"
in : "European Community" - No. 117 - October 1968 - (European Community Information Service - Washington)

Vanhaeverbeke, Guy

"Les groupements professionnels et leur possibilité d'influencer les décisions dans la politique de la Communauté"

(Séminaire : "The Management Gap" - Université de Sussex - Angleterre - les 4, 5 et 6 juillet 1969)

in : "Bulletin de la Fédération des jeunes chefs d'entreprises d'Europe"

Welt der Arbeit

"Wir verzichten nicht auf Mitentscheidung. Neue Konzeption des Deutschen Gewerkschaftsbundes für eine Mitbestimmung im gesamtwirtschaftlichen Bereich"

in "Welt der Arbeit" Nr. 7 - 14 Februar 1969

